

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

TERNOIS – 7 VALLÉES

**ANNEXE :
JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS**



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	page 4
--------------------	--------

LA JUSTIFICATION DES CHOIX.....	page 5
---------------------------------	--------

L'AMBITION ET LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE SCOT
L'ORGANISATION DU DIALOGUE TERRITORIAL
LES PHASES D'ELABORATION DU SCOT

CE QUE DIT LE DIAGNOSTIC.....	page 8
-------------------------------	--------

UN TERRITOIRE EN MUTATION : DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET RESIDENTIELLES
LOGEMENT : ENTRE ADAPTATION ET VIEILLISSEMENT DU PARC IMMOBILIER
MOBILITE ET ACCESSIBILITE : UN TERRITOIRE ENCORE LARGEMENT AUTOMOBILE
DYNAMIQUE ECONOMIQUE : ENTRE DECLIN DE L'EMPLOI ET MUTATIONS SECTORIELLES
AGRICULTURE ET TOURISME : DES PILLIERS A RENFORCER
VERS UNE ORGANISATION TERRITORIALE RENFORCEE

PARTIE I : LES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PAS.....	page 10
---	---------

AXE I : ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT
AXE II : DURABILITE ET RESILIENCE
AXE III : EQUILIBRE ET COMPLEMENTARITE
AXE IV : IDENTITE ET PROXIMITE

PARTIE II : LES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE DOO.....	page 28
--	---------

AVANT PROPOS

Le code de l'urbanisme indique que les annexes du SCoT doivent justifier les choix effectués pour élaborer le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ainsi que le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) (article L.141-15 3). Cette « justification des choix », constitue un document à part entière du SCoT et a pour rôle de vérifier la cohérence et la pertinence du projet politique retenu.

L'objectif principal de ce document est d'expliquer les éléments ayant conduit à la formulation des orientations politiques qui fondent le PAS et leur déclinaison dans le DOO. Il vise donc à clarifier la stratégie adoptée et à justifier les décisions ayant mené aux choix d'aménagement retenus. En plus de décrire les modalités d'élaboration du SCoT, le document détaille les choix effectués ou écartés par les élus en tenant compte des différents scénarii envisagés.

Ces décisions résultent d'un processus de travail dans lequel les élus se sont fortement investis.

Chaque enjeu majeur a été considérés comme essentiels dans l'élaboration du projet, comme :

- La limitation de l'étalement urbain et le renforcement des polarités.
- La diversification de l'offre de logement, l'amélioration des services de proximité, la structuration du territoire autour d'équipements importants, et la promotion de l'équilibre entre les urbanités et les ruralités.
- Le développement des transports alternatifs à la voiture afin d'en réduire l'usage, favorisant ainsi une meilleure intégration et qualité de vie.
- Le renforcement des pôles économiques majeurs, le soutien à une économie locale, et la consolidation de la solidarité économique du territoire.
- La préservation des ressources naturelles, la prévention des risques et la valorisation de la qualité environnementale du territoire.

Les Personnes Publiques Associées (PPA) et les Personnes Publiques Concertées (PPC) ont été impliquées, que ce soit de manière formelle lors de réunions officielles ou informelle à travers des échanges techniques et des réunions sur des sujets spécifiques. Elles ont ainsi contribué à observer et coconstruire le SCoT avec les techniciens et les élus.

LA JUSTIFICATION DES CHOIX

L'AMBITION ET LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE SCOT

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'aménagement du territoire du SCoT Ternois/7 Vallées se structurent autour de quatre grands axes :

- > Attractivité et développement, un territoire qui valorise son activité économique.
- > Durabilité et résilience, un territoire proactif face aux conséquences du changement climatique.
- > Equilibre et complémentarité, un territoire solidaire et tourné vers l'avenir.
- > Identité et proximité, un territoire rural et authentique.

L'ORGANISATION DU DIALOGUE TERRITORIAL

L'élaboration du SCoT est le fruit d'un long processus de dialogue et de concertation, tant entre les élus du territoire et les partenaires institutionnels. Ainsi et au fil de la démarche, de nombreux acteurs, politiques et techniques, ont été mobilisés dans le cadre d'instances de travail mais aussi via des échanges bilatéraux.

Les instances politiques

- *La conférence des Maires*

La Conférence des Maires réunit l'ensemble des Maires et Maires délégués du territoire du SCoT afin d'élargir les échanges, de nourrir les réflexions sur l'élaboration du SCoT, de partager les arbitrages avec les communes et tenir l'ensemble des conseils municipaux aux faits et à l'état d'avancement de la procédure.

- *Le bureau Syndical du PETR*

Cette instance formelle est constituée du président du PETR, des Présidents des EPCI qui forment le PETR, et des 4 Présidents de commission, toutes en charge de compétences particulières. Il s'agit d'une instance d'arbitrage qui permet de trancher rapidement sur des sujets secondaires et de préparer les sujets à mettre à la délibération du conseil syndical.

- *Le conseil syndical*

Le conseil syndical est l'organe délibérant du PETR Ternois/7 Vallées. Avant chaque conseil se tient un bureau syndical. Lors de celui-ci, les élus valident les phases importantes du SCoT (prescription, débat sur le PAS, arrêt projet) et tranchent par le vote les sujets de premier ordre, jusqu'à l'approbation du document final.

Les instances techniques

- *Les comités techniques*

Les Comités Techniques sont des réunions de travail technique privilégiées dans le cadre des travaux d'élaboration du SCoT Ternois/7 Vallées, où sont étudiées, avec les spécialistes de chaque discipline, les propositions à formuler et les améliorations à apporter aux différents documents qui composent le SCoT. Il regroupe, quand cela est possible, un référent technique par domaine sur le territoire.

- *La concertation avec les partenaires techniques*

Tout au long de la démarche d'élaboration du SCoT, une concertation avec les partenaires techniques a par ailleurs été menée, que ce soit avec les Personnes Publiques Associées de droit à la démarche (Etat, Région, Département, Chambres consulaires, SCoT voisins...), ou avec les Personnes Publiques Concertées et acteurs socio-professionnels du territoire.

Ces différents acteurs disposent en effet de connaissances et de pratiques du territoire dont le PETR Ternois/7 Vallées n'aurait su se passer pour construire le SCoT.

Cette concertation avec les partenaires techniques a ainsi pris la forme de réunions officielles dédiées aux PPA mais aussi, dans le cadre de certaines phases d'élaboration, de réunions de travail ou en réunions bilatérales pour préciser certains points spécifiques.

La concertation avec le grand public

Le SCoT traduit un projet de territoire au service de ses habitants. Aussi, le PETR a inscrit dans l'élaboration du SCoT une volonté de transparence et d'implication citoyenne.

C'est pourquoi la concertation a impliqué l'organisation de plusieurs réunions publiques et ateliers publics qui se sont déroulées comme des instances de réflexion et de propositions dans le cadre de l'élaboration des documents principaux du SCoT Ternois/7 Vallées.

C'est également à ce titre qu'une campagne d'information a été menée auprès du grand public. Une exposition explicative sur le déroulement de la procédure et sur les orientations de celui qui concerne le PETR Ternois/7 Vallées a été organisée, invitant les habitants à participer à son élaboration.

LES PHASES D'ELABORATION DU SCOT

Les travaux d'élaboration du SCoT s'organisent autour des grandes étapes et se déclinent en trois séquences successives.

La première phase a été consacrée à la mutualisation des ambitions portées par le projet de territoire des 7 Vallées et des ambitions portées par le SCoT du Ternois déjà en vigueur. Cette mutualisation qui a fait ressortir de nombreuses ambitions communes a été le véritable fil rouge de l'écriture du document et a permis au SCoT de définir une vision claire pour les années à venir.

Puis ont eu lieu les différents temps de travail sur chacun des documents principaux du SCoT (Diagnostic Territorial, EIE, PAS, DOO, etc.), qui ont été très souvent divisés en deux étapes distinctes :

- En premier lieu, des séquences de « pré-diagnostic », de « pré-PADD, de « pré-DOO », afin de familiariser et d'acculturer les élus et techniciens du territoire sur les attentes des documents sur lesquels ils allaient être amenés à travailler.

- En second lieu, les séquences dédiées aux rédactions proprement dites de ces divers documents.

Enfin la troisième séquence de travail sur le SCoT déclinée en quatre sous-séquence :

> analyse du territoire, ses atouts, ses faiblesses et mettre en exergue les enjeux pour l'élaboration du SCoT = Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement.

> fixer le cap, le projet politique, et définir les grandes orientations du SCoT = Projet d'Aménagement Stratégique.

> Définition de la traduction réglementaire du projet politique = Document d'Orientation et d'Objectifs.

> Finalisation de la procédure d'élaboration du SCoT = Consultation/Approbation.

CE QUE DIT LE DIAGNOSTIC

UN TERRITOIRE EN MUTATION : DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET RESIDENTIELLES

En 2021, le territoire comptait 66 913 habitants, soit 1,11 % de la population régionale. Entre 2013 et 2021, la population a diminué de 1193 habitants, principalement en raison d'un solde naturel négatif (-1542 habitants), atténué par un solde migratoire légèrement positif (+569 habitants). Ce vieillissement démographique est manifeste avec l'augmentation de la part des 60-74 ans (de 14,5 % à 19,6 %) et la diminution des 15-29 ans (de 16,7 % à 15 %).

L'évolution de la population impacte directement les modes d'habitation. Le nombre de ménages est passé de 26 670 en 2008 à 28 349 en 2021, avec une taille moyenne de 2,32 personnes et 27 545 ménages fiscaux. On observe une hausse des ménages composés d'une seule personne, des couples sans enfant et des familles monoparentales, tandis que les couples avec enfant sont en recul (-0,7 % par an).

LOGEMENT : ENTRE ADAPTATION ET VIEILLISSEMENT DU PARC IMMOBILIER

Depuis 1968, le nombre de logements n'a cessé de progresser pour atteindre 33 810 en 2021 (+54%). Cette augmentation résulte notamment de la réduction de la taille des ménages, passée de 3,34 à 2,33 personnes. Le parc résidentiel est majoritairement composé de maisons (90,9 %), avec une prédominance de propriétaires occupants (68,7 %, en hausse de 5,2 % depuis 2008) et une faible part de logements sociaux (8,7 %).

Cependant, ce parc ancien pose des enjeux de rénovation : plus de la moitié des logements (51,2 %) ont été construits avant 1970, avec une étiquette énergétique moyenne E et une dépendance marquée aux énergies fossiles. Par ailleurs, la vacance immobilière (9,9%) progresse et c'est aujourd'hui 3356 logements vacants que le territoire comptabilise, soit +53 % depuis 2008), ce qui traduit un décalage entre l'offre et la demande. La construction neuve a fortement ralenti (-65 % entre 2001 et 2021), avec seulement 895 logements construits entre 2013 et 2023 (90 par an). Face à ces tendances, l'adaptation du parc immobilier et la lutte contre l'artificialisation des sols sont des enjeux stratégiques.

MOBILITE ET ACCESSIBILITE : UN TERRITOIRE ENCORE LARGEMENT AUTOMOBILE

Le SCoT Ternois - 7 Vallées est un territoire étendu et peu dense, structuré autour de bourgs-centres et traversé par un important réseau routier dominé par la RD 939 (15 000 véhicules/jour ouvré en 2022, dont 16 % de poids lourds). Malgré la présence de deux lignes ferroviaires et d'un réseau de bus desservant 67 communes (39 % du territoire), les solutions de transport alternatif restent insuffisantes. En témoigne la prédominance de la voiture individuelle, qui représente 71 % des déplacements (83 % en 2022). Chaque habitant effectue en moyenne 3,55 déplacements par jour, et 92,5 % des ménages possèdent un véhicule, dont 40,5 % sont multi-motorisés.

Des efforts ont été menés pour diversifier l'offre de mobilité : le territoire compte 1 240 km d'itinéraires cyclables, 2 aires de covoiturage (52 places) et 43 bornes de recharge électrique (97 points de charge).

Toutefois, la dépendance à l'automobile demeure forte, notamment en raison de la périurbanisation. Le vieillissement de la population accentue par ailleurs le besoin en services de transport à la demande, encore peu développés.

DYNAMIQUE ECONOMIQUE : ENTRE DECLIN DE L'EMPLOI ET MUTATIONS SECTORIELLES

En 2021, le territoire comptait 20 720 emplois, soit une baisse de 2,21 % depuis 2010, alors que le nombre d'actifs ayant un emploi progressait de 1,6 % (25 110 personnes). Avec seulement 80,7 emplois pour 100 actifs, le SCoT Ternois - 7 Vallées reste un territoire résidentiel, fortement dépendant des pôles voisins.

L'emploi est dominé par le secteur tertiaire (63 %), suivi de l'industrie (20,9 %) et de l'agriculture (8 %). Le commerce, qui représentait 18,8 % des emplois privés, est en déclin, avec 990 commerces actifs en 2024. Le taux d'activité des jeunes (15-24 ans) est élevé (50,07 %), traduisant une insertion rapide sur le marché du travail, mais le niveau de qualification demeure un frein : 34 % des habitants non scolarisés de plus de 15 ans n'ont pas le baccalauréat.

AGRICULTURE ET TOURISME : DES PILLIERS A RENFORCER

L'agriculture, pilier historique du territoire, est en mutation. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations a diminué de 13 %, tandis que la surface moyenne par exploitation a progressé à 96,9 ha. L'élevage bovin recule, et l'agriculture biologique demeure marginale (3,7 %). Face à ces mutations, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) vise à structurer une stratégie alimentaire locale.

Le tourisme, quant à lui, repose sur un patrimoine riche et une nature préservée. Le Centre Azincourt 1415 (12 443 visiteurs en 2022), l'Abbaye de Belval (20 000 visiteurs en 2019) et le Jardin de Séricourt (2 000 visiteurs en 2021) figurent parmi les principaux sites d'attraction. L'offre touristique s'appuie sur 2 307 résidences secondaires et 307 locations saisonnières en 2021. Avec 325 emplois en 2016, le secteur est un levier à développer face aux mutations économiques et climatiques.

VERS UNE ORGANISATION TERRITORIALE RENFORCEE

Le SCoT Ternois - 7 Vallées repose sur une organisation multipolaire structurée autour de 7 pôles de proximité, 3 pôles intermédiaires et 2 pôles structurants. Cependant, la périurbanisation a fragilisé ces centralités, rendant nécessaire une redéfinition des équilibres territoriaux. La continuité des tendances actuelles apparaissant insoutenable, le territoire doit s'appuyer sur ses atouts (cadre de vie, mobilité, dynamisme économique) pour assurer son développement et renforcer son attractivité.

PARTIE I : LES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) représente la vision de long terme pour le territoire. Il définit le positionnement, la stratégie et les objectifs adaptés à la diversité du territoire, afin de guider l'avenir à travers le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) ainsi que l'ensemble des politiques sectorielles développées par les collectivités locales. Il s'agit en réalité du socle politique du SCoT. La définition de ce projet a donc nécessité l'intégration du projet de territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT du Ternois. Ces derniers proposent une trajectoire qui constitue la feuille de route du PETR et rassemble les enjeux, objectifs et actions à mener pour les 20 prochaines années. Ils sont déjà l'expression du projet politique mutualisé. Le présent chapitre vise à expliciter les choix opérés par les élus dans le cadre de l'élaboration de leur Projet d'Aménagement Stratégique et ce, au regard des ambitions mutualisées des deux documents déjà cités.

AXE I : ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT : Un territoire qui valorise son activité économique

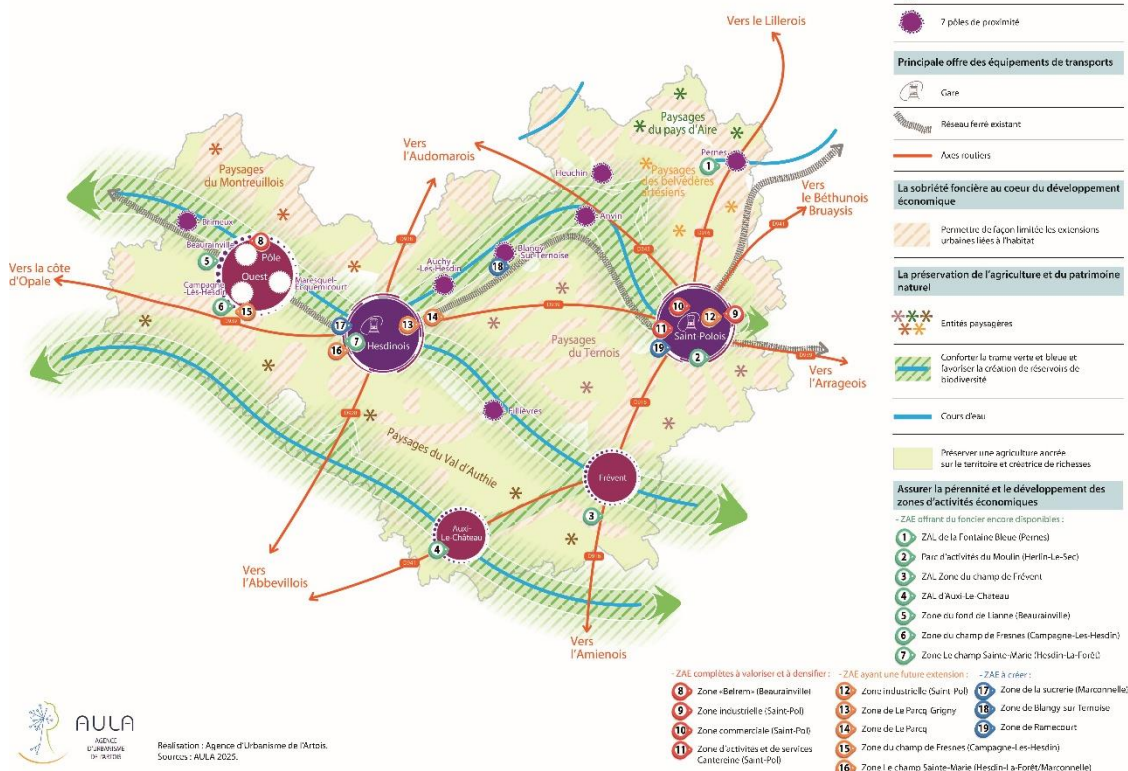
1.1 Répondre aux besoins économiques dans le respect des objectifs de sobriété foncière et de qualité urbaine, paysagère et écologique

Le développement économique du territoire doit concilier attractivité et rationalisation de l'usage du foncier. Il s'agit d'optimiser les ressources existantes tout en anticipant les mutations économiques à venir. Cela passe par la densification des zones économiques, la réhabilitation des friches et la modernisation des infrastructures pour limiter l'étalement urbain. La priorité est donnée aux entreprises déjà implantées, en facilitant leur développement et en soutenant l'innovation, tout en structurant une offre foncière adaptée aux besoins des nouveaux acteurs économiques. Dans cette logique, une cartographie des zones d'activités économiques (ZAE) du territoire a été réalisée pour qualifier leur potentiel d'accueil et guider les décisions d'aménagement. Élaborée à partir d'un travail de terrain et d'une analyse multicritère, cette carte distingue quatre types de ZAE : celles déjà complètes à valoriser et densifier, celles disposant encore de foncier disponible, celles qui feront l'objet d'une extension, et enfin celles à créer. Ce zonage reflète un choix politique fort des élus du territoire, soucieux d'articuler attractivité économique et sobriété foncière.

Dans ce cadre, la question de la répartition de l'enveloppe foncière disponible pour le développement économique revêt une importance stratégique : 50 % des 103 hectares dévolus au territoire Ternois (notamment avec le projet de nouvelle zone artisanale de Ramecourt et l'agrandissement du circuit automobile de Croix-en-Ternois) et 57 % de l'enveloppe dévolue au territoire des 7 Vallées (notamment avec l'ambition appuyée de développer l'artisanat et l'industrie du territoire) sont mobilisés à cette fin. L'accompagnement des entreprises repose sur une valorisation des filières locales, la montée en compétence des travailleurs et la promotion de secteurs stratégiques tels que l'industrie verte, l'artisanat et les matériaux biosourcés. Une attention particulière est portée à l'économie de proximité, avec le renforcement des circuits courts, du commerce local et des services à la population.

Le territoire doit également s'adapter aux évolutions des zones économiques en diversifiant les usages (mixité habitat-activité), en intégrant des principes écologiques et en favorisant les labellisations environnementales des sites. Une accessibilité optimisée aux pôles économiques est essentielle, via des solutions de transport collectif adaptées au territoire et le développement des mobilités actives.

SYNTHÈSE DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS



La transition vers une économie durable passe par l'intégration des principes de l'écologie industrielle. L'objectif est de réduire l'empreinte environnementale des entreprises en encourageant l'autoconsommation d'énergies renouvelables et en structurant des démarches d'économie circulaire.

Enfin, la coopération entre le monde économique et l'enseignement est essentielle pour adapter les compétences aux besoins du marché du travail et attirer les jeunes actifs sur le territoire. Cela implique la mise en place de formations spécialisées, de dispositifs d'apprentissage et de collaborations interterritoriales pour dynamiser l'offre éducative et professionnelle.

L'aménagement du territoire doit renforcer son attractivité en intégrant des équipements et des services diversifiés, en créant des espaces de travail partagés et en améliorant la qualité du cadre de vie des salariés et habitants. Un développement économique harmonieux et résilient repose ainsi sur une gestion raisonnée du foncier, une adaptation aux mutations sociétales et une intégration accrue des enjeux environnementaux.

1.2 Offrir un maillage commercial territorialement équilibré

Face aux transformations des modes de consommation, notamment avec la montée du e-commerce et l'expansion des grandes surfaces en périphérie, le territoire du PETR doit préserver un équilibre entre le commerce de centralité et celui de périphérie. L'enjeu principal est de revitaliser les centres-villes et centres-bourgs en consolidant leur attractivité commerciale, tout en régulant strictement les nouvelles implantations périphériques pour limiter l'étalement urbain et préserver les espaces naturels et agricoles. Cette démarche vise à concentrer l'offre commerciale au sein des centralités, en intégrant le développement commercial dans un cadre urbain existant afin d'optimiser les ressources et d'encourager un urbanisme commercial plus durable et responsable sur le plan de la consommation foncière.

Dans cette logique, l'aménagement commercial doit évoluer pour devenir plus économe en foncier et mieux intégré dans les tissus urbains. Il s'agit d'exploiter prioritairement les locaux vacants, de requalifier les zones commerciales existantes et d'optimiser leurs organisations spatiales. La mutualisation des stationnements, la densification et l'introduction de fonctions mixtes (commerces, logements, bureaux, loisirs, etc.) seront encouragées pour améliorer leur attractivité tout en réduisant les déplacements motorisés. Une attention particulière sera portée à la qualité architecturale, à l'accessibilité et à la préservation du paysage urbain.

L'essor du commerce de flux et des nouveaux formats de distribution, tels que les drives et les casiers automatiques, impose une régulation stricte de ces nouvelles formes d'activités commerciales afin de ne pas fragiliser le commerce de proximité. Ces nouveaux modes de consommation, bien que répondant à des besoins spécifiques, doivent être développés de manière raisonnée pour éviter la désertification commerciale des centres-villes.

Par ailleurs, la mutation des zones commerciales existantes représente un défi majeur. Certaines zones, vieillissantes ou inadaptées aux évolutions des pratiques commerciales, nécessitent d'être réinventées. Il s'agit de les transformer en espaces multifonctionnels intégrant des services, du logement et des espaces de loisirs pour en faire de véritables lieux de vie et non plus de simples pôles de consommation. L'accompagnement des commerçants et des investisseurs vers des solutions plus compactes et flexibles sera essentiel pour garantir une transition réussie et anticiper la création de nouvelles friches commerciales.

L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans une vision d'aménagement durable du territoire, conciliant attractivité économique, sobriété foncière et préservation du cadre de vie. L'objectif est d'offrir une offre commerciale dynamique et équilibrée, tout en s'adaptant aux évolutions des modes de consommation et en renforçant l'attractivité des centralités.

1.3 Préserver une agriculture ancrée sur le territoire et créatrice de richesse

L'agriculture occupe une place centrale dans l'identité, le paysage et l'économie du territoire. Face à l'urbanisation croissante, la préservation des espaces agricoles devient un enjeu majeur pour garantir la pérennité des exploitations, la souveraineté alimentaire du territoire et le maintien des équilibres écologiques. Les élus s'engagent ainsi à limiter la consommation foncière en encadrant strictement le développement urbain afin de prévenir le mitage et l'enclavement des terres agricoles. L'objectif est de sécuriser les sièges d'exploitation, d'assurer la viabilité des structures agricoles et de favoriser une cohabitation harmonieuse entre urbanisation et activités agricoles.

Les prairies, en plus de leur rôle agricole, jouent une fonction essentielle dans la préservation de la biodiversité, la gestion des risques naturels et le stockage du carbone. Pourtant, leur maintien est

fragilisé par les évolutions économiques et la baisse du nombre d'éleveurs. Il est donc encouragé de définir des prairies stratégiques à préserver et à soutenir des pratiques alternatives comme l'agroforesterie, l'agrovoltatisme ou l'agriculture régénérative. L'objectif est d'assurer la résilience de ces espaces en intégrant des solutions innovantes et adaptées aux mutations du secteur agricole.

L'évolution des pratiques agricoles est indispensable pour répondre aux défis environnementaux et économiques. Le territoire doit accompagner la transition vers une agriculture plus durable, respectueuse des sols et des ressources naturelles. Cela passe par la promotion des filières locales, du maraîchage, de l'agriculture biologique et de l'agroécologie. Le soutien aux productions alternatives, telles que le lin, le chanvre ou le miscanthus, favorise également l'émergence de nouveaux débouchés, notamment dans la construction et la biomasse.

En s'appuyant sur l'innovation tout en valorisant les savoir-faire traditionnels, l'ambition est de construire un territoire agricole dynamique, équilibré et résilient. L'intégration d'une approche durable et la mise en place de mesures adaptées permettront de garantir la pérennité des exploitations tout en préservant les fonctions essentielles des espaces agricoles pour les générations futures.

1.4 Œuvrer à la valorisation touristique, patrimoniale et culturelle du territoire

Le territoire du PETR, situé à proximité de pôles touristiques majeurs, dispose d'un fort potentiel à exploiter pour devenir une véritable destination et ne plus être perçu comme un simple territoire de passage. Son patrimoine naturel et bâti, ses paysages bocagers et ses cours d'eau en font un cadre idéal pour le tourisme lent, les activités de plein air et le tourisme de mémoire. La stratégie repose sur la valorisation de ces atouts en développant des offres diversifiées : randonnées, activités nautiques, tourisme culturel et patrimonial. La préservation et la mise en valeur des sites emblématiques, tels que l'Abbaye de Belval ou le Donjon de Bours, s'inscrivent dans cette ambition de renforcer l'attractivité locale.

La richesse patrimoniale du territoire, qu'elle soit architecturale, historique ou naturelle, constitue un levier essentiel d'attractivité et d'identité locale. Il est primordial de protéger ces éléments, de restaurer les édifices remarquables et d'intégrer ces actions dans une démarche globale de développement durable. La sensibilisation des habitants et des visiteurs à ce patrimoine est un enjeu majeur pour sa préservation et sa transmission.

Parallèlement, le dynamisme culturel et de loisirs doit être renforcé pour répondre aux attentes des habitants et attirer de nouveaux publics. L'amélioration des équipements existants, la promotion des expressions artistiques contemporaines et l'accessibilité à la culture pour tous sont autant de priorités pour structurer une offre culturelle vivante et fédératrice. Le développement d'espaces dédiés à la création et la diffusion, ainsi que l'organisation d'événements culturels variés, permettront d'ancrer davantage la culture comme un vecteur de cohésion sociale et de rayonnement territorial.

L'attractivité touristique passe également par une diversification des solutions d'hébergement. En plus des infrastructures classiques comme les hôtels, l'essor des gîtes, chambres d'hôtes et hébergements insolites répond aux nouvelles attentes des voyageurs en quête d'expériences authentiques et durables. Le soutien aux initiatives locales et aux partenariats public-privé favorisera le développement d'une offre adaptée et cohérente avec l'identité du territoire.

Enfin, l'implantation des nouveaux équipements touristiques, culturels et de loisirs doit être pensée en lien avec l'armature territoriale existante, en coopération avec les intercommunalités voisines. L'objectif est d'optimiser leur accessibilité, d'en limiter l'impact environnemental et d'assurer une répartition équilibrée sur le territoire. En misant sur une approche stratégique et durable, le territoire ambitionne

de structurer une offre touristique et culturelle cohérente, capable de dynamiser l'économie locale tout en préservant l'identité et les ressources naturelles du territoire.

CHOIX RETENUS

La gestion raisonnée du foncier et de la lutte contre l'étalement urbain.

Le Projet d'Aménagement Stratégique, bien que garantissant la diversité et le développement économique du territoire, priorise la question de la sobriété foncière avec une forte tendance à l'optimisation des espaces déjà occupés par l'activité économique, plutôt qu'une extension urbaine qu'il pourrait être difficile de contrôler. La question de la densification des zones économiques et commerciales a donc été privilégiée afin de répondre à cette ambition de sobriété foncière, notamment par le biais de la réhabilitation des friches plutôt que création de nouvelles zones d'activités. Un encadrement strict des nouvelles implantations commerciales en périphérie a été préféré à une certaine libéralisation pour éviter la dispersion urbaine et préserver les terres agricoles et les espaces naturels.

Le développement économique axé sur la résilience et la transition écologique.

Un Soutien aigu à l'industrie verte, à l'économie circulaire et à l'écologie industrielle sert de nouvelle feuille de route économique du territoire pour réduire l'empreinte environnementale des entreprises. Il s'agira d'accompagner les entreprises locales déjà existante plutôt que l'accueil massif de nouveaux acteurs économiques externes, afin de garantir une dynamique locale cohérente. La question des circuits courts a également fait l'objet de choix, traduits dans le Projet d'Aménagement Stratégique, notamment concernant l'artisanat et les matériaux biosourcés qui seront désormais privilégiés afin de traduire une volonté de relocalisation et d'autonomie économique.

L'équilibre entre commerce de centralité et commerce périphérique.

La revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs pour renforcer leur attractivité commerciale est désormais la logique, la norme suivie. Afin de poursuivre cette ambition portée par le Projet d'Aménagement stratégique, la limitation des grandes surfaces en sites d'implantation périphériques et la transformation des zones commerciales et économiques existantes en espaces plus mixtes et durables est décrété. Pour maîtriser et donc pour laisser à la discrétion des autorités locales le choix et la logique de développement des nouveaux modèles de distribution commerciale, l'encadrement des drives, casiers de retrait et autres distributeurs automatiques est primordial pour éviter une désertification commerciale des centralités trop accrue.

L'agriculture préservée et modernisée.

Dans une optique de protection des terres agricoles en limitant l'urbanisation et en favorisant leur maintien dans les autres documents d'urbanisme intercommunaux, le recours aux pratiques agroécologiques et à la diversification des cultures pour assurer la transition vers une agriculture plus durable et résiliente sera préféré. La promotion des filières locales traditionnelles et innovantes (chanvre, lin, agroforesterie) en lien avec les nouveaux usages économiques doit également devenir un axe majeur de développement des activités agricoles dans le PETR.

Le tourisme et la culture au service du développement territorial.

Le patrimoine local doit faire l'objet d'une attention particulière par le biais d'une promotion en faveur d'un tourisme durable, plutôt qu'un tourisme de masse. Un soutien aux initiatives culturelles locales doit se manifester plus structurellement et doit faire émerger une offre équilibrée qui profite aussi bien aux habitants qu'aux visiteurs. La diversification des offres d'hébergement et d'activités adaptées aux attentes des visiteurs du territoire ainsi qu'au principe de durabilité qu'impose les choix retenus doit avoir lieu (slow-tourisme, hébergements atypiques).

L'aménagement du territoire basé sur la coopération et l'accessibilité.

Pour favoriser les mobilités actives et le transport collectif et améliorer l'accessibilité aux pôles économiques et touristiques, une mise en réseau des acteurs économiques, éducatifs et culturels est voulue pour une meilleure adaptation aux mutations du marché du travail et des usages du quotidien. Evidemment, la coopération interterritoriale doit assurer une répartition équilibrée des équipements et services, à l'intérieur des EPCI mais également entre les EPCI du PETR.

En somme, ces choix traduisent une approche d'aménagement qui combine attractivité économique, gestion durable du foncier et protection des ressources naturelles et agricoles, tout en soutenant l'innovation et la modernisation du territoire.

AXE II : DURABILITE ET RESILLIENCE : Un territoire proactif face aux conséquences du changement climatique

2.1 Préserver la ressource foncière dans l'objectif de la zéro artificialisation nette et en promouvant un nouveau modèle d'aménagement

L'urbanisation du territoire du PETR Ternois-7 Vallées a historiquement conduit à une consommation excessive des espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette artificialisation a des conséquences majeures sur la biodiversité, la gestion des ressources, les risques environnementaux et l'équilibre territorial. Conformément aux objectifs du SRADDET et à la loi Climat et Résilience de 2021, le territoire s'engage à réduire de 41,1%, la consommation foncière entre 2021 et 2031, avant d'atteindre un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050. La priorité est désormais donnée à la densification et au renouvellement pour freiner l'étalement urbain et optimiser les ressources foncières existantes.

Dans ce cadre, le territoire bénéficie d'une enveloppe foncière disponible de 171 hectares, définie dans le respect de la loi Climat et Résilience de 2021 et en cohérence avec le SRADDET. Cette enveloppe a été répartie entre les deux intercommunalités du PETR, tout en respectant le principe de garantie communale, qui prévoit une attribution minimale d'un hectare par commune. Ainsi, la communauté de communes des 7 Vallées dispose de 68 hectares à urbaniser, tandis que la communauté de communes du Ternois bénéficie de 103 hectares. Cette répartition permet d'assurer une équité territoriale tout en tenant compte des dynamiques locales de développement et des contraintes environnementales.

La gestion du foncier repose sur un développement urbain plus compact et mieux structuré, en privilégiant le comblement des dents creuses et la densification du tissu urbain existant. Cette approche vise à limiter l'impact de l'urbanisation sur les paysages et l'environnement tout en maintenant une qualité de vie attractive pour les habitants. L'intégration d'espaces naturels et de continuités paysagères est essentielle pour préserver l'identité rurale du territoire et éviter une urbanisation linéaire qui dénaturerait les paysages.

Dans cette optique, la réhabilitation des friches et des bâtiments vacants constitue un levier stratégique. La reconversion des espaces industriels, commerciaux et résidentiels en déshérence permet de limiter l'artificialisation des sols, d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et de redonner vie à des secteurs abandonnés. Une attention particulière est portée à la mutation des quartiers anciens et à l'amélioration du cadre bâti, avec la mise en place de dispositifs d'accompagnement pour faciliter la réaffectation des espaces vacants.

La lutte contre la vacance commerciale et résidentielle est également un enjeu majeur. Le maintien d'un parc immobilier et commercial actif est essentiel pour garantir la vitalité des centralités et éviter la déprise urbaine. Le territoire encourage ainsi la mobilisation du foncier existant à travers des mesures incitatives, des programmes de rénovation et une adaptation des bâtiments anciens aux besoins contemporains, notamment en matière d'efficacité énergétique et d'accessibilité.

Cette politique de gestion raisonnée du foncier vise à concilier développement urbain et préservation des ressources naturelles. En misant sur un urbanisme plus sobre, sur le recyclage des espaces délaissés et sur une meilleure gestion des friches, le territoire entend construire un modèle d'aménagement durable, respectueux de l'environnement et adapté aux enjeux de demain.

2.2 Garantir la quantité et la qualité de la ressource en eau

Que cela soit le Ternois ou les 7 Vallées, les territoires font face à des défis croissants liés à la gestion et à la préservation de l'eau, notamment en raison du changement climatique, de l'urbanisation et de l'intensification des usages. Il est impératif d'adopter une gestion durable des ressources naturelles en réduisant l'artificialisation des sols, en favorisant l'économie circulaire et en promouvant des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de l'environnement. La sensibilisation du public et des acteurs économiques à ces enjeux est essentielle pour garantir une utilisation plus raisonnée de l'eau.

La sécurisation de la ressource passe par une meilleure gestion des eaux pluviales et par la préservation des nappes phréatiques. La limitation des activités humaines dans les aires d'alimentation des captages et l'instauration de mesures de protection pour prévenir les pollutions sont des priorités. Le développement urbain doit intégrer des solutions de désimperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration naturelle des eaux pour renforcer la recharge des nappes. La coopération entre les acteurs de l'urbanisme et de la gestion de l'eau est indispensable pour anticiper les pressions futures sur cette ressource et mettre en place des stratégies adaptées.

La gestion économe et durable de l'eau repose également sur l'optimisation des réseaux d'eau potable, la réduction des fuites et l'adoption de pratiques d'économie d'eau dans les usages domestiques, industriels et agricoles. Il est nécessaire de favoriser la récupération et la réutilisation des eaux pluviales et usées pour des usages non potables, réduisant ainsi la pression sur les ressources naturelles. L'intégration de critères de sobriété hydrique dans la planification des nouveaux projets urbains et économiques est un levier essentiel pour assurer un développement plus résilient.

La protection de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques est une priorité pour préserver la biodiversité et éviter les pollutions directes et indirectes. Il est crucial de renforcer le traitement des eaux usées, d'améliorer le raccordement aux réseaux d'assainissement et de promouvoir des pratiques agricoles durables pour limiter les rejets de polluants dans l'environnement. L'adoption de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et l'investissement dans des infrastructures adaptées permettront de limiter les impacts des activités humaines sur les ressources en eau.

L'urbanisation doit désormais être conditionnée à la disponibilité d'une ressource en eau suffisante. La planification territoriale doit privilégier la densification dans les secteurs déjà équipés en réseaux, afin d'éviter une dispersion coûteuse et écologiquement dommageable des infrastructures. Cette approche garantit un développement cohérent, limitant les coûts pour les collectivités et les impacts sur l'environnement.

Enfin, assurer la qualité de l'eau potable pour la population nécessite un entretien rigoureux des infrastructures et un investissement constant dans leur modernisation. La surveillance de la qualité de l'eau, le renouvellement des réseaux et l'adoption de nouvelles technologies de traitement sont indispensables pour garantir un accès à une eau saine et sécurisée à long terme. La gestion durable de l'eau, bien commun essentiel, doit être au cœur d'une stratégie territoriale responsable et résiliente.

2.3 Œuvrer à la protection des habitants tout en prévoyant et intégrant les risques présents et futurs, ainsi que les nuisances

Face aux risques climatiques, technologiques et sanitaires croissants, le territoire doit renforcer sa résilience pour protéger ses habitants. L'augmentation des épisodes climatiques extrêmes, les risques d'inondation, de sécheresse ou encore les menaces liées aux pollutions nécessitent une politique de prévention et d'adaptation proactive. La sensibilisation du public et l'anticipation des scénarios de crise

sont essentielles pour limiter l'impact des catastrophes et améliorer la réactivité des collectivités. L'élaboration de plans d'urgence et la mise en place d'outils de communication permettront d'informer efficacement la population et de renforcer la gestion des crises.

L'adaptation du territoire passe par une réglementation stricte en matière d'urbanisme pour limiter l'exposition aux risques. Le développement urbain doit être conditionné à la prise en compte des aléas naturels et technologiques afin d'éviter les implantations en zones sensibles. Les projets doivent intégrer des solutions d'atténuation, comme l'infiltration des eaux pluviales, la végétalisation des espaces urbains et la mise en place d'aménagements résilients face aux inondations. L'entretien des cours d'eau et des réseaux de drainage est également un levier fondamental pour minimiser les risques hydrologiques et améliorer la gestion des ressources en eau.

Les nuisances environnementales, notamment le bruit et la pollution de l'air, ont un impact significatif sur la qualité de vie des habitants. La planification territoriale doit veiller à éloigner les infrastructures bruyantes des zones résidentielles et à intégrer des dispositifs d'isolation acoustique lorsque l'évitement n'est pas possible. La réduction des émissions polluantes passe par le développement des mobilités alternatives, la transition énergétique et la rénovation thermique des bâtiments. La végétalisation des espaces urbains contribue également à améliorer la qualité de l'air et à lutter contre les îlots de chaleur.

La gestion des déchets constitue un autre enjeu majeur pour limiter les nuisances et préserver l'environnement. Le renforcement des filières de recyclage et la valorisation des biodéchets permettront de réduire l'empreinte écologique du territoire. L'optimisation des infrastructures de collecte et de traitement, associée à une sensibilisation des habitants, est indispensable pour favoriser des pratiques plus durables.

L'ensemble de ces actions vise à construire un territoire plus résilient, capable d'anticiper et de gérer efficacement les risques tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Une approche intégrée et coordonnée, combinant prévention, adaptation et innovation, permettra d'assurer une protection durable face aux défis environnementaux et sanitaires à venir.

2.4 Engager le territoire et l'ensemble de ses activités dans les transitions climatiques et énergétiques

Face aux enjeux climatiques, le Ternois et les 7 Vallées s'engagent dans une démarche d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique. La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par une transformation des modes de production et de consommation, en favorisant des pratiques industrielles et agricoles durables, une mobilité décarbonée et une meilleure gestion de l'énergie. L'urbanisme doit être repensé pour limiter les déplacements, densifier les zones déjà urbanisées et intégrer des solutions de sobriété foncière. La préservation des écosystèmes naturels, véritables puits de carbone, est essentielle pour réguler le climat et renforcer la résilience du territoire.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique impose une planification urbaine et rurale prenant en compte l'augmentation des phénomènes extrêmes. La réduction de l'artificialisation des sols, le développement d'aménagements résilients et la végétalisation des espaces urbains permettent d'atténuer les impacts des vagues de chaleur et des inondations. L'agriculture doit également s'adapter en diversifiant les cultures et en intégrant des pratiques plus durables. La gestion de l'eau devient un enjeu stratégique pour sécuriser l'approvisionnement et préserver les milieux aquatiques.

Le développement d'un mix énergétique diversifié est un levier majeur pour atteindre la transition écologique. Le territoire ambitionne de réduire sa dépendance aux énergies fossiles en misant sur les énergies renouvelables, telles que l'éolien, le solaire, la méthanisation et la géothermie. Cette transition

doit être menée avec une attention particulière à la préservation des paysages et de la biodiversité, en impliquant les habitants dans le processus de planification. L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés est une priorité pour réduire la consommation et lutter contre la précarité énergétique.

L'objectif ultime est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, en développant un territoire fonctionnant à 100 % avec des sources d'énergie renouvelables. Cela nécessite des investissements dans les infrastructures énergétiques, le stockage d'énergie et des dispositifs innovants de compensation carbone. La transition vers un modèle énergétique durable implique une transformation profonde des habitudes et une mobilisation collective pour bâtir un territoire résilient, moins dépendant des énergies fossiles et respectueux des équilibres environnementaux.

CHOIX RETENUS

La priorisation de la sobriété foncière et du zéro artificialisation nette (ZAN).

La limitation stricte de la consommation foncière en réduisant l'étalement urbain et en privilégiant la densification devient un axe majeur de réflexion pour les décennies à venir. Pour cela, la réhabilitation et le recyclage urbain seront favorisés et supportés par les collectivités compétentes (friches industrielles, vacance commerciale et résidentielle), afin d'affirmer la volonté de protéger les espaces agricoles, naturels et préserver la biodiversité et ainsi limiter les impacts environnementaux de l'urbanisation. Dans cette logique, la répartition des 171 hectares mobilisables sur le territoire du PETR résulte d'un choix politique concerté, défini de manière équilibrée : pour la communauté de communes des 7 Vallées, les 68 hectares disponibles seront consacrés à 57 % au développement économique (soit 38,8 ha), 40 % à l'habitat (soit 27,2 ha) et 3 % aux équipements (soit 2 ha). Pour la communauté de communes du Ternois, les 103 hectares seront répartis à 50 % pour le développement économique (soit 51,5 ha), 45 % pour l'habitat (soit 46,4 ha) et 5 % pour les équipements (soit 5,1 ha).

L'approche intégrée de la gestion de l'eau comme ressource stratégique.

Protéger les nappes phréatiques et les aires de captage pour prévenir les risques de pénurie et de pollution devient une priorité. Pour cela, la désimperméabilisation des sols et l'infiltration des eaux pluviales doivent être utilisés comme leviers pour sécuriser la ressource en eau et réduire les inondations. Les nouveaux projets urbains doivent désormais être conditionnés à la disponibilité en eau pour éviter une pression excessive sur les ressources hydriques.

L'urbanisme résilient face aux risques climatiques et technologiques.

La Prévention et l'adaptation des villes et bourgs face aux inondations, canicules et sécheresses (îlots de chaleur, gestion des eaux, protection des habitats vulnérables) doivent faire l'objet d'une attention particulière, notamment par le biais d'un encadrement strict, voire d'une interdiction des implantations en zones à risques (évitement des zones inondables et fragiles). La planification territoriale est l'actrice majeure de cette intégration et de la gestion de ces nuisances (bruit, pollution, qualité de l'air, déchets).

L'engagement fort dans la transition énergétique et climatique.

Pour développer un mix énergétique équilibré et les énergies renouvelables (éolien, solaire, méthanisation, géothermie), respectant ainsi l'objectif affiché de neutralité carbone en 2050 par la réduction des consommations d'énergie fossile, l'efficacité énergétique des bâtiments devient une priorité absolue dans le développement des territoires, la construction et la rénovation bâtiminaire (rénovation thermique, normes bioclimatiques). Il s'agira également de développer les mobilités décarbonées et l'urbanisme fonctionnel pour limiter les déplacements.

La gouvernance territoriale renforcée et une approche intégrée.

Une certaine articulation logique avec les documents de planification supérieurs (SRADDET, PCAET, SDAGE, SAGE, PGRI) permet de dégager une gouvernance efficace du SCoT et encourage ainsi la coopération entre acteurs de l'eau, de l'urbanisme et de l'énergie. Sensibiliser et impliquer des citoyens dans les choix d'aménagement et de transition écologique et un engagement des territoires en faveur de la transparence et de l'appropriation des démarches d'aménagement durable par tous.

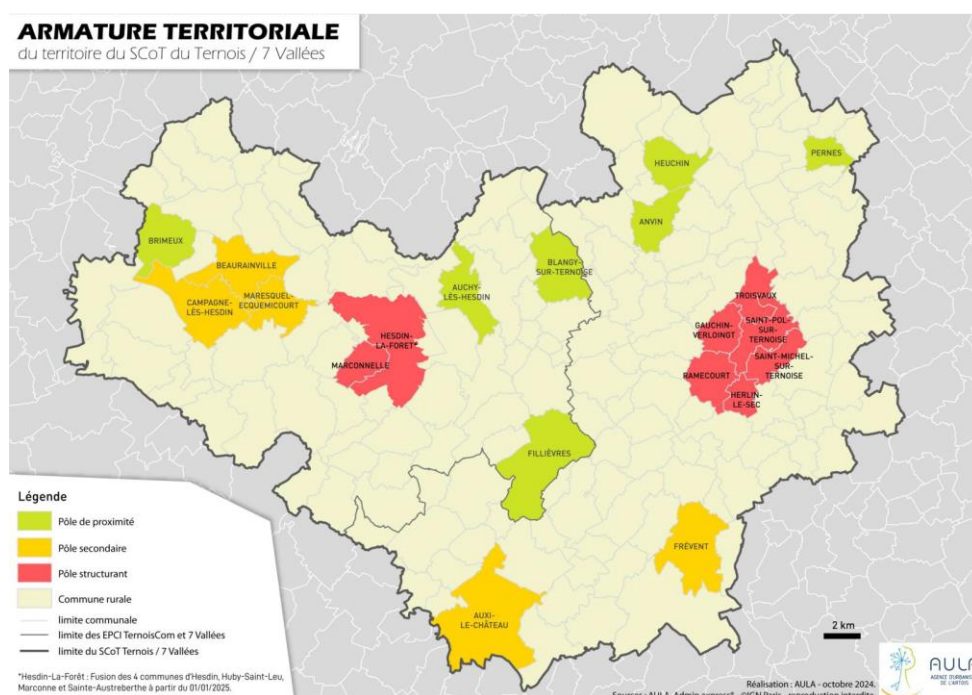
Pour conclure, il s'agit de mettre en branle un modèle de développement territorial structuré par l'écologie et la résilience. Une approche territoriale résolument tournée vers la durabilité et la résilience, en limitant l'étalement urbain, en renforçant la gestion des ressources naturelles et en adaptant le territoire aux effets du changement climatique.

AXE III : EQUILIBRE ET COMPLEMENTARITE : Un territoire solidaire et tourné vers l'avenir

3.1 Développer une armature territoriale multipolaire et équilibrée

Face aux mutations économiques, environnementales et sociétales, le territoire doit évoluer vers un modèle d'aménagement plus durable et adapté aux enjeux contemporains. La transition territoriale repose sur une vision multipolaire, équilibrée et complémentaire entre les différents espaces, favorisant un développement harmonieux et solidaire. Cette approche vise à mieux structurer l'urbanisme en tenant compte des transitions écologiques, démographiques et numériques, tout en garantissant une qualité de vie optimale pour les habitants.

L'armature territoriale repose sur trois niveaux de polarités : les pôles structurants (Hesdin et Saint-Pol-sur-Ternoise), les pôles intermédiaires (Auxi-le-Château, Frévent et le pôle ouest), et les pôles de proximité. Cette organisation permet de hiérarchiser les fonctions des communes en fonction de leur rôle et de leur potentiel de développement. Les pôles structurants concentrent les grands équipements et services (santé, éducation, commerce, mobilité), tandis que les pôles intermédiaires assurent un maillage territorial de services essentiels. Les pôles de proximité, quant à eux, garantissent un ancrage local et un accès aux services de première nécessité, contribuant au maintien des populations rurales. Dans ce cadre, une cartographie de l'armature territoriale a été produite et permet de rendre visible les ambitions pour chacune des polarités citées précédemment.



L'objectif est de renforcer la complémentarité entre ces pôles en développant l'accessibilité, en optimisant les infrastructures et en encourageant un urbanisme adapté aux réalités locales. La planification territoriale doit permettre un équilibre entre attractivité économique, maintien des populations et respect des spécificités rurales.

L'urbanisme multipolaire doit répondre aux nouveaux défis sociétaux, en intégrant la sobriété foncière, la transition énergétique et la réduction des déplacements contraints. La structuration de l'armature

territoriale doit ainsi guider les choix d'aménagement, en veillant à une répartition cohérente des logements et à une gestion raisonnée de l'espace. En renforçant cette organisation territoriale, le PETR vise à garantir une dynamique de développement équilibrée et résiliente, favorisant la cohésion sociale et économique tout en préservant l'identité du territoire.

3.2 Produire et réhabiliter un parc de logements de qualité, adapté aux besoins des habitants et axé sur la sobriété foncière

Face aux évolutions démographiques et sociétales, le PETR Ternois-7 Vallées doit adapter son offre de logements pour répondre aux besoins actuels et futurs des habitants, tout en maîtrisant l'artificialisation des sols. La planification territoriale repose sur un développement mesuré et cohérent, intégrant les principes de sobriété foncière et de densification raisonnée pour limiter l'étalement urbain et préserver les espaces naturels et agricoles.

L'ambition affichée est de stabiliser la population avec une légère décroissance d'ici 2040. Cette stagnation pourrait être favorisée par l'attractivité résidentielle du territoire, notamment pour des populations en quête de logements plus accessibles, face aux tensions foncières des secteurs littoraux ou métropolitains. L'urbanisation devra toutefois se concentrer en priorité dans les pôles définis par l'armature territoriale, où les services et équipements sont déjà présents, afin de garantir un cadre de vie équilibré et fonctionnel.

D'ici 2040, le territoire anticipe une accélération du desserrement des ménages, avec une moyenne projetée de 2,07 habitants par ménage contre 2,33 aujourd'hui. Cette tendance reflète l'évolution des modes de vie, notamment le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre de personnes seules ou encore les séparations familiales, et implique une augmentation du nombre de logements à produire, même en contexte de population stable. Pour répondre à ces enjeux, la répartition de la construction de nouveaux logements s'effectuera en cohérence avec l'armature territoriale : 32 % dans les pôles structurants, 18 % dans les pôles intermédiaires, 12 % dans les pôles de proximité et 38 % dans les autres communes du territoire.

Dans ce cadre, la mobilisation de l'enveloppe foncière dédiée à l'habitat constitue un levier essentiel de mise en œuvre de la stratégie territoriale. Sur les 68 hectares mobilisables dans les 7 Vallées, 40 % sont réservés à l'habitat, tandis que sur les 103 hectares identifiés dans le Ternois, 45 % seront consacrés à cette fonction. Cette répartition traduit une approche différenciée mais complémentaire entre les deux territoires, en tenant compte de leurs dynamiques démographiques, de leur organisation spatiale et de leurs capacités d'accueil.

De manière complémentaire, une hiérarchisation des densités a été établie pour s'adapter aux caractéristiques de chaque polarité : 30 logements à l'hectare dans les pôles structurants, 35 logements à l'hectare autour des pôles gares et nœuds de mobilité, 28 logements à l'hectare dans les pôles intermédiaires, 22 logements à l'hectare dans les pôles de proximité, et 16 logements à l'hectare dans les autres communes. Cette organisation permet de concilier développement urbain et préservation des qualités paysagères et agricoles du territoire.

La production de logements s'appuiera principalement sur la réhabilitation des bâtiments existants, la lutte contre la vacance résidentielle et l'exploitation des friches urbaines adaptées à l'habitat. La densification des zones urbanisées sera privilégiée en comblant les dents creuses et en limitant les extensions urbaines aux seuls besoins identifiés. La diversification de l'offre résidentielle est essentielle pour accompagner les évolutions des modes de vie et favoriser des parcours résidentiels fluides,

incluant logements sociaux, habitats intermédiaires, logements adaptés aux seniors et solutions innovantes comme l’habitat partagé ou intergénérationnel. Le tableau ci-dessous reprend les principaux critères qui nous ont permis d’établir l’ambition en termes de construction de logements, qui s’établit pour le territoire global à 3860 logements sur 20 ans, soit 193 logements par an.

	2020	2040
Population	67 220	66 548
Taux de vacance	9,4	7
Taux de résidences secondaires	6,6	6,7
Taille des ménages	2,33	2,07
Taux de résidences principales	84	86,3

L’amélioration des performances énergétiques du arc immobilier constitue un enjeu majeur pour lutter contre la précarité énergétique et réduire l’impact environnemental du bâti. L’accompagnement des propriétaires dans la rénovation thermique des logements anciens et l’intégration de solutions d’énergie renouvelable seront encouragés. La promotion des éco-matériaux et des pratiques de construction durables permettra d’inscrire le territoire dans une dynamique de transition écologique.

Le SCoT vise ainsi un modèle d’habitat plus durable, inclusif et adapté aux besoins de la population, conciliant attractivité résidentielle, gestion économe du foncier et respect des objectifs environnementaux.

3.3 Renforcer et élargir les possibilités de déplacement en accord avec les nouvelles formes de mobilité

Le territoire du Ternois et des 7 Vallées doit adapter son réseau de mobilités pour mieux répondre aux besoins d’une population vieillissante et aux attentes des jeunes ménages. La planification des déplacements repose sur une stratégie qui vise à réduire la dépendance à la voiture individuelle, tout en développant des solutions alternatives accessibles et adaptées aux spécificités rurales.

L’accompagnement de la transition des mobilités est une priorité pour garantir un accès équitable aux services et à l’emploi, tout en réduisant l’empreinte carbone des déplacements. Cette transformation passe par le développement des transports collectifs, la mise en place d’un réseau de mobilité partagée et la promotion des mobilités actives. L’optimisation du maillage des aires de covoiturage, l’amélioration de l’offre de transport à la demande et le renforcement des liaisons intermodales permettront de mieux connecter les habitants aux pôles d’activités et aux équipements structurants.

L’objectif est également de favoriser des solutions décarbonées, en encourageant l’électrification des véhicules et en intégrant des aménagements adaptés aux modes actifs, tels que la marche et le vélo. L’accessibilité aux gares et aux arrêts de transport en commun doit être améliorée pour garantir une offre de déplacements plus fluide et plus efficace.

Le développement urbain doit être pensé en cohérence avec les infrastructures de transport, en priorisant les zones bien desservies afin de limiter l’étalement urbain et d’optimiser l’accès aux services de proximité. Une meilleure intégration des mobilités douces dans l’espace public contribuera à sécuriser les déplacements et à favoriser une pratique plus régulière des modes alternatifs.

Enfin, l'articulation des réseaux de transport est essentielle pour assurer un service performant. L'amélioration des correspondances entre différents modes de déplacement, le développement des pôles d'échanges multimodaux et l'adaptation des infrastructures aux nouveaux usages permettront d'offrir une mobilité plus flexible et plus inclusive. Ces évolutions visent à construire un territoire plus accessible, plus durable et mieux adapté aux besoins de ses habitants.

CHOIX RETENUS

Le modèle territorial multipolaire et hiérarchisé.

Par la volonté de structurer le territoire autour de pôles hiérarchisés (structurants, intermédiaires et de proximité), évitant ainsi une dispersion des services et une fragmentation de l'habitat, le choix de renforcer les centralités pour garantir l'accessibilité aux équipements, aux services et à l'emploi, permet de créer une complémentarité entre les pôles pour assurer un maillage équilibré du territoire et maintenir la vitalité des communes rurales.

Une approche fondée sur la sobriété foncière et la lutte contre l'étalement urbain.

Une priorité est donnée au renouvellement urbain, à la réhabilitation des bâtiments vacants et à l'exploitation des friches pour limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles. Densifier devient donc la norme dans les pôles définis pour limiter les extensions urbaines et optimiser les infrastructures existantes. Le contrôle strict des ouvertures à l'urbanisation en fonction des besoins réels de la population devient également la norme.

La politique de l'habitat adaptée aux évolutions démographiques et sociétales.

Par anticipation du vieillissement de la population, la diversification de l'offre de logements (logements sociaux, habitats intergénérationnels, logements adaptés) est un nouvel axe majeur de réflexion stratégique pour le territoire. Ainsi, promouvoir la mixité sociale et générationnelle par une répartition équilibrée des logements sociaux et privés sur l'ensemble du territoire devient une priorité, notamment par le biais de la lutte contre la vacance résidentielle pour maximiser l'utilisation du parc existant et éviter la construction excessive.

Le développement des mobilités durables et inclusives.

La Réduction de la dépendance à la voiture individuelle en développant les transports collectifs et les solutions alternatives adaptées au milieu rural (covoiturage, transport à la demande, mobilités actives) est un objectif tout à fait assumé. En priorisant les investissements dans les infrastructures facilitant la mobilité douce et décarbonée (pistes cyclables, bornes de recharge électrique, pôles D'échanges multimodaux), une meilleure intégration des mobilités dans la planification urbaine pour rapprocher logements, services et transports peut être alors garantie.

La transition énergétique et écologique intégrée aux politiques d'aménagement.

Réduire l'empreinte environnementale du territoire en optimisant l'efficacité énergétique des logements et en intégrant des solutions bas carbone, permet d'encourager des pratiques de construction durable et l'utilisation d'éco-matériaux. Il faudra également veiller au développement des énergies renouvelables tout en veillant à préserver les paysages et la biodiversité.

Pour résumer, ces choix traduisent une vision de l'aménagement basée sur la résilience territoriale, l'optimisation des ressources et une transition progressive vers un développement plus durable, tout en tenant compte des contraintes et des spécificités locales.

AXE IV : IDENTITE ET PROXIMITE : Un territoire rural et authentique

4.1 Préserver et valoriser les paysages comme biens communs, supports de biodiversité, d'identité et d'attractivité

Les paysages sont le résultat d'une évolution historique où la nature et l'activité humaine ont façonné un cadre unique, alliant vallées, plateaux, bocages et cours d'eau. Ce patrimoine paysager constitue un atout majeur pour l'attractivité résidentielle et touristique du territoire. La protection et la valorisation de ces espaces sont essentielles pour préserver l'identité locale et renforcer son dynamisme.

L'objectif est de garantir la qualité et la cohérence des paysages en maintenant des coupures vertes entre les villages, en préservant les points de vue et les panoramas, et en intégrant harmonieusement les nouvelles infrastructures, notamment les énergies renouvelables. L'aménagement des entrées de ville et des zones d'activité doit être repensé pour éviter leur banalisation et renforcer leur attractivité.

L'intégration de la nature en milieu urbain est une priorité pour améliorer la qualité de vie et renforcer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques. Le développement des continuités écologiques, l'aménagement d'espaces végétalisés et la gestion durable des eaux pluviales permettront de reconnecter la ville et la nature. La Trame Verte et Bleue sera consolidée pour garantir la préservation des corridors écologiques et favoriser le développement de la biodiversité en ville et dans les espaces ruraux.

Les espaces naturels à haute valeur écologique, comme les zones Natura 2000 ou les ZNIEFF, seront protégés de toute artificialisation afin de garantir leur équilibre. Parallèlement, le développement de la filière bois sera encouragé, tout en veillant à une gestion raisonnée du déboisement pour préserver les services écologiques rendus par les forêts.

Cette approche globale vise à inscrire le territoire dans une dynamique d'aménagement durable, conciliant développement, préservation des paysages et valorisation des ressources naturelles.

4.2 : Conforter l'offre d'équipements et de services en s'appuyant sur le maillage territorial

L'organisation des équipements et services du territoire repose sur une approche territoriale équilibrée visant à répondre aux besoins des habitants tout en tenant compte des spécificités rurales. La planification privilégie un maillage structuré où les services et infrastructures sont répartis en fonction de l'armature territoriale, garantissant ainsi un accès équitable aux équipements essentiels.

L'un des principaux choix politiques est de concentrer l'offre de services et d'équipements dans les pôles urbains définis, favorisant ainsi un urbanisme de proximité. Cette stratégie vise à renforcer l'attractivité des centralités tout en évitant une dispersion inefficace des infrastructures. Le développement d'équipements spécifiques aux besoins des différentes générations est également une priorité, notamment avec le maintien des services à l'enfance, aux jeunes et aux personnes âgées.

Pour lutter contre la désertification des petites communes rurales, le SCoT encourage le développement de solutions alternatives et innovantes. Cela passe par le soutien aux commerces de proximité, le déploiement de services itinérants, l'accompagnement des initiatives locales et l'intégration croissante

du numérique dans la vie quotidienne (e-commerce, télémédecine, services en ligne). Ces mesures visent à pallier le recul des services physiques et à maintenir une dynamique locale.

L'accessibilité aux équipements est un enjeu central de l'aménagement territorial. La localisation des nouveaux équipements doit être pensée en fonction des infrastructures de transport existantes et des services déjà présents sur le territoire. Une coopération avec les territoires voisins est également encouragée pour optimiser l'offre et éviter les doublons. L'intégration environnementale des équipements est un autre axe fort, avec une attention particulière portée à l'impact paysager et foncier des nouvelles infrastructures.

La question de la santé est également une priorité, face au risque croissant de désertification médicale. Le SCoT mise sur une stratégie d'attractivité pour les professionnels de santé, le développement des maisons de santé et la promotion de la télémédecine. L'objectif est de garantir un accès équitable aux soins en maintenant un maillage équilibré de l'offre médicale, en particulier pour les personnes âgées et les publics vulnérables.

Enfin, la transition numérique est un levier essentiel pour l'attractivité et la modernisation du territoire. Le développement des infrastructures numériques, notamment l'accès au très haut débit et à la 5G, est encouragé pour favoriser l'émergence de nouveaux services et usages, notamment dans le domaine économique et administratif. Cette transition doit être inclusive et permettre à l'ensemble des habitants et des acteurs économiques d'accéder aux outils numériques. L'intelligence artificielle et ses implications sont également prises en compte, nécessitant une vigilance sur les impacts sociaux et éthiques. Cette politique d'équipements et de services vise à construire un territoire plus résilient, attractif et solidaire, en garantissant un accès équitable aux infrastructures essentielles tout en s'adaptant aux mutations sociétales et technologiques.

CHOIX RETENUS

La vision du paysage comme élément central de l'identité et de l'attractivité territoriale.

Le paysage est dorénavant vu comme un bien commun à préserver et à valoriser, ce qui implique des choix forts en matière de protection des espaces naturels, agricoles et des points de vue remarquables. Il existe alors une volonté appuyée de préserver la spécificité rurale du territoire en maintenant des coupures vertes et en limitant l'urbanisation diffuse. L'intégration des infrastructures (énergies renouvelables, entrées de villes, zones d'activités) dans le paysage est encadrée strictement pour éviter leur banalisation et garantir une harmonie visuelle.

La politique urbaine et environnementale tournée vers le développement durable.

Réintégrer la nature en ville et promouvoir les continuités écologiques montrent une volonté de concilier urbanisme et biodiversité, en créant un cadre de vie plus résilient face aux défis climatiques. L'accent est maintenant mis sur la Trame Verte et Bleue ainsi que sur la préservation des espaces naturels à haute valeur écologique. C'est ici un engagement fort en faveur de la biodiversité et d'une gestion raisonnée du territoire. Aussi, le développement de la filière bois est encouragé, mais dans un cadre de gestion raisonnée pour éviter une exploitation non maîtrisée des ressources forestières.

L'organisation des équipements et services selon une logique de maillage territorial.

Choisir de concentrer l'offre d'équipements et de services dans les pôles urbains structurants, traduit une volonté de rationalisation et d'optimisation des infrastructures pour éviter leur dispersion inefficace. Aussi, l'accessibilité aux équipements est pensée à l'échelle du territoire et en lien avec les infrastructures de transport, pour garantir un accès équitable à tous les habitants. Coopérer avec les territoires voisins est encouragée pour mutualiser les services et optimiser les investissements publics.

La prise en compte des défis spécifiques aux communes rurales.

Face à la désertification commerciale et médicale, la stratégie mise en place privilégie des solutions alternatives adaptées aux réalités rurales, comme le soutien aux commerces de proximité, le développement des services itinérants et la promotion des circuits courts. L'accompagnement des acteurs locaux et la numérisation des services sont encouragés pour pallier le recul des infrastructures physiques. La santé est désormais un axe majeur de réflexion de la trajectoire territoriale avec notamment une politique d'attractivité pour les professionnels de santé et la mise en place de solutions innovantes comme la télémédecine et les centres de soins de proximité.

L'engagement fort pour la transition numérique.

Développer les infrastructures numériques (très haut débit, 5G) est une priorité pour favoriser l'attractivité économique et moderniser les services. Aussi, la transition numérique est pensée de manière inclusive, avec une attention portée aux inégalités d'accès et aux nouvelles formes de services comme le télétravail, la télémédecine et l'e-commerce. La question de l'intelligence artificielle et ses implications sont intégrées pleinement à la réflexion territoriale, avec une vigilance particulière sur les enjeux éthiques et sociaux.

Pour un urbanisme maîtrisé et respectueux du cadre paysager, limitant l'étalement urbain et favorisant l'intégration des infrastructures dans les paysages, un nouveau système de développement équilibré des équipements et services, avec une concentration dans les pôles urbains pour garantir l'accessibilité tout en évitant la dispersion, doit être inventé. Une attention particulière sera apportée aux communes rurales, avec des solutions adaptées pour lutter contre la désertification des services et renforcer l'attractivité locale. La transition numérique et écologique est anticipée, intégrant des solutions innovantes pour améliorer la résilience du territoire et la qualité de vie des habitants par le prisme d'une logique de coopération interterritoriale, pour optimiser les investissements et assurer un aménagement cohérent et durable.

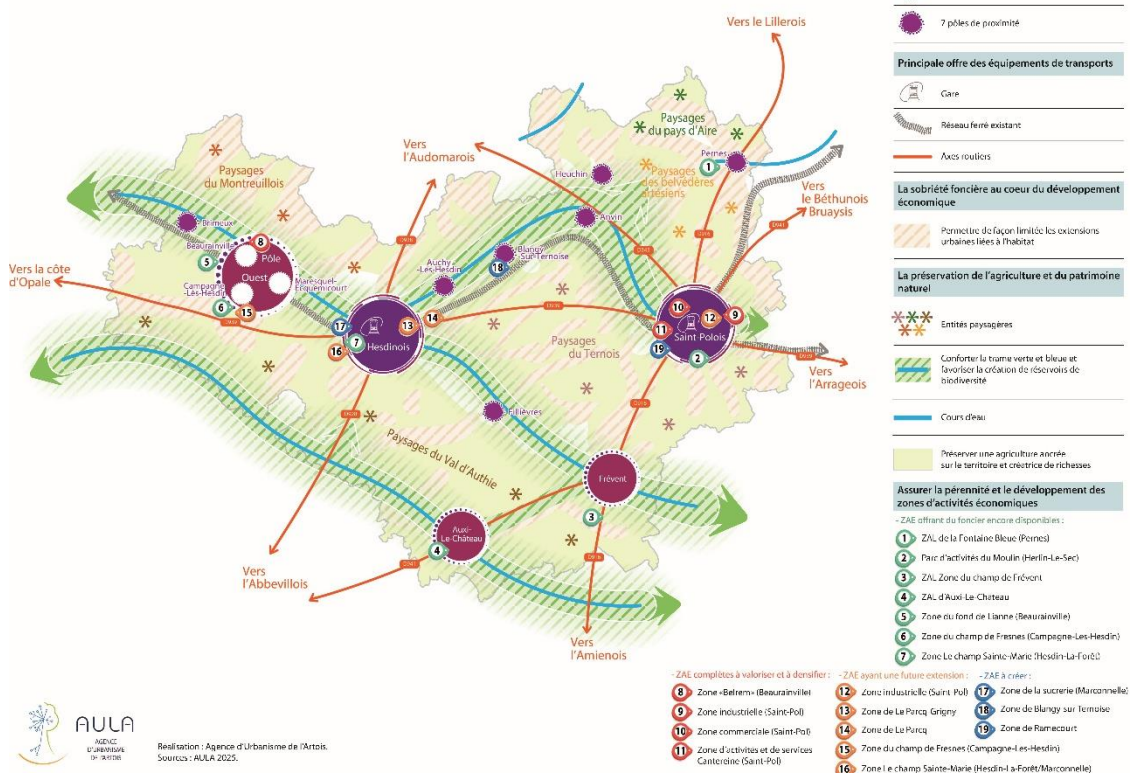
PARTIE II : LES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS.

Afin de traduire le projet politique des élus du territoire qui se matérialise par l'écriture du Projet d'Aménagement Stratégique, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) est organisé en miroir de ce dernier.

Chaque orientation du projet politique et leurs différentes déclinaisons, trouvent ainsi une traduction réglementaire dans le DOO, sous forme de prescriptions qui possèdent une valeur d'opposabilité ou de recommandation qui sont, elles, des outils de mise en œuvre ou d'actions sans liens de compatibilité au Schéma de Cohérence Territoriale.

La particularité temporelle d'élaboration du SCOT est que celle-ci s'effectue en même temps que l'élaboration des deux PLUIH/PLUIHM des deux Communautés de Communes. Le SCOT Ternois 7 Vallées renvoie donc aux deux intercommunalités la déclinaison des prescriptions dans leurs PLUIH/PLUIHM pour une meilleure adaptation aux contextes locaux et aux spécificités infra-territoriales. La synthèse schématique du DOO sera donc déclinée dans les deux PLUIH/PLUIHM des Communautés de Communes Ternois Com' et des 7 Vallées.

SYNTHÈSE DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS



La justification de la méthode de calcul des besoins en logement pour la période 2020-2040 et du scénario démographique sont expliqués ci-dessous :

Une baisse démographique à l'échelle du SCoT

Il est considéré une baisse de population à l'échelle du SCoT de 1% à horizon 2040.

La population 2040 projetée est 66 548 habitants, soit une diminution de 672 habitants sur 20 ans (source : INSEE RP 2020).

Cette projection est proche de la projection OMPHALE en « scénario haut » qui estime la population du SCoT à 66 360 habitants (soit une différence de 188 habitants).

Les deux territoires qui composent le SCoT ont des dynamiques démographiques différentes :

- +1% entre 2020 et 2040 pour la CC des 7 Vallées ;
- -2,6% entre 2020 et 2040 pour la CC du Ternois.

	2020	2040
SCoT Ternois – 7 Vallées	67 220	66 548
CC des 7 Vallées	29 522	29 817
CC du Ternois	37 698	36 731

Estimation du besoin en logement à l'échelle du SCoT

Hypothèses posées pour les calculs à l'échelle du SCoT :

Population municipale en 2040	66 548 habitants
Taux de vacance cible en 2040	7%
Taux de résidences secondaire cible en 2040	6,7%
Taille des ménages en 2040	2,07
Taux de résidences principales en 2040	86,3%

Structure du parc de logements estimé en 2040

Parc de logements	37 252
Nombre de résidences principales	32 149
Nombre de résidences secondaires	2 496
Nombre de logements vacants	2 608

Nous estimons un besoin en construction de logements pour la période 2020-2040 à **3 859 logements**, soit une construction de **193 logements/an**.

Ce besoin se détaille comme ci-après :

- Construction neuve pour répondre au besoin de résidences principales : 3 892 logements
- Construction neuve dans le cadre du renouvellement du parc : 355 logements
- Construction neuve pour pallier le changement d'occupation de logements (résidence principale devenue résidence secondaire) : 225 logements

/!\ Attention : La politique de lutte contre la vacance permet la **remise sur le marché à horizon 2040 de 612 logements vacants à soustraire du besoin en construction neuve**.

Répartition entre les deux EPCI

La production des 3 859 logements à horizon 2040 se répartira de la façon suivante* :

- CC des 7 Vallées : 1 729 logements entre 2020 et 2040, soit 86 logements / an ;
- CC du Ternois : 2 129 logements entre 2020 et 2040, soit 107 logements / an.

** réalisation réalisée selon le nombre d'habitant projeté en 2040.*

Une production neuve plus faible que sur la période 2001-2020...

Notamment expliquée par un objectif politique de remise sur le marché de logements vacants fort.

	Constructions neuves 2001-2020	
	Logements commencés	Moyenne annuelle
CC des Sept Vallées	2 048	102
CC du Ternois	2 295	115
PETR Ternois-7 Vallées	4 343	217

Les tableaux suivants visent à présenter les choix opérés par les élus pour élaborer les règles du DOO qui ont vocation à être précisées et déclinées dans les documents d'urbanisme intercommunaux comme les Plans Locaux d'Urbanismes intercommunaux et ce, dans un rapport de compatibilité.

Aide à la lecture du tableau :

DIAGNOSTIC TERRITORIAL = Ce qui est constaté dans le territoire

PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE = Ce que le projet politique porte

DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS = Ce qui traduit en règles le projet politique

DIAGNOSTIC TERRITORIAL		PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE	DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS	
ETAT DES LIEUX	ENJEUX	ORIENTATIONS	PRESCRIPTIONS	RECOMMANDATIONS
Population 66 900 habitants (2021), légère baisse récente (-0,44%/an). Déclin plus marqué dans la CC du Ternois. Solde naturel & migratoire Solde naturel négatif. CC Ternois : double déficit (naturel + migratoire). CC 7 Vallées : solde migratoire positif, mais insuffisant. Migrations Migrations internes majoritaires, en baisse. Échanges CC Ternois ↔ CABBALR, CC 7 Vallées ↔ Montreuillois. Vieillessement 45-74 ans = 40% de la population. Forte baisse des jeunes → impact sur la natalité. Projections Baisse démographique prévue jusqu'en 2070. Vieillessement accentué. Ménages +6,5% de ménages depuis 2008 malgré baisse de population. Taille moyenne : 2,32 pers. Structure des ménages Plus de personnes seules, couples sans enfants. Moins de familles avec enfants.	Maintenir la démographie dans un contexte de baisse projetée à l'échelle régionale. Equilibrer le développement des pôles structurants et des communes plus rurales ou périphériques. Développer l'attractivité du territoire pour les populations jeunes plus susceptibles d'avoir des enfants. Prendre en compte le vieillissement de la population. Prendre en compte le desserrement des ménages.	Développer une armature territoriale multipolaire et équilibrée. Renforcer et élargir les possibilités de déplacement en accord avec les nouvelles formes de mobilité, afin de mieux répondre aux besoins des jeunes et du vieillissement de la population.	P99 – P100 – P101 – P102 – P103 – P104 P123 – P124 – P125 – P126 – P127 – P128 – P129 – P130 – P131 – P132 – P133 – P134 – P135 – P136 – P137 – P138 – P139 – P140 – P141	R99 – R100 R113 – R114 – R115 – R116 – R117 – R118 – R119 – R120 – R121 – R122 – R123 – R124 – R125 – R126

Revenus Revenu médian : 20 545 €, sous les moyennes régionales. 18,1% des ménages sous le seuil de pauvreté.				
Parc de logements 33 810 logements en 2021 (+5,1% depuis 2010), croissance plus rapide que la population. Augmentation liée au desserrement des ménages (moins de personnes par foyer). Catégories 84% résidences principales, taux inférieur à la moyenne régionale. Hausse du nombre de logements vacants (+38% entre 2010 et 2021). Vacance 3 356 logements vacants en 2024, dont 931 vacants depuis plus de 5 ans (vacance structurelle). Vacance frictionnelle dans la norme (7%). Typologie 90,9% de maisons (contre 69,9% en région). 81% des logements ont 4 pièces ou plus, peu adaptés aux ménages actuels. Occupation 68,7% de propriétaires, bien au-dessus de la moyenne régionale. Parc social limité : 8,7%, plus élevé aux 7 Vallées qu'au Ternois. Ancienneté 51% des logements datent d'avant 1970, donc potentiellement énergivores. Consommation d'énergie 27% de la consommation énergétique provient du résidentiel. Énergies fossiles majoritaires, conso moyenne : 270 kWh/m²/an (étiquette E). Construction 895 logements construits entre 2013-2023 (=90/an), surtout autour des pôles.	Adapter l'offre de logements aux évolutions socio-démographiques et nouveaux modes de vie. Adapter l'offre aux aspirations des nouvelles générations. Articuler le développement de l'habitat avec la mobilité des habitants. Renouveler et valoriser le parc existant. Limiter la consommation foncière/artificialisation et donc l'étalement urbain. Maintenir l'équilibre entre l'offre de logements sur les pôles structurants et développement du parc dans les communes rurales. Maintenir l'identité locale du bâti. Adapter l'habitat aux conséquences du réchauffement climatique.	Cœurer à la protection des habitants tout en prévoyant et intégrant les risques présents et futurs ainsi que les nuisances. Produire et réhabiliter un parc de logements de qualité et adapté aux besoins des habitants et axé sur la sobriété foncière.	P82 – P83 – P84 – P85 – P86 – P87 – P88 – P89 – P90 P105 – P106 – P107 – P108 – P109 – P110 – P111 – P112 – P113 – P114 – P115 – P116 – P117 – P118 – P119 – P120 – P121 – P122	R86 – R87 – R88 – R89 – R90 – R91 R101 – R102 – R103 – R104 – R105 – R106 – R107 – R108 – R109 – R110 – R111 – R112

Infrastructures routières Axe principal : RD 939 (2x2 voies partielles), 15 000 véh./jour à Croix-en-Ternois. Connectivité aux villes régionales : Arras, Béthune, Berck, Abbeville (~35 min). Réseau Ferroviaire 2 lignes TER : St-Pol–Béthune–Lille et Etaples–Hesdin–Arras. 9 points d'arrêt, 309 000 voyageurs/an en 2023. Gare de St-Pol = plus fréquentée (188 000 voy.). Transports interurbains 6 lignes OSCAR + 3 Trans'80, surtout pour scolaires. 67 communes desservies (39% du territoire), 43 000 habitants concernés. Mobilités actives 1 240 km de pistes cyclables (principalement touristiques). Peu d'aménagements urbains (8,4 km), services vélo peu développés. Aide à l'achat de vélo mise en place (CC 7 Vallées, 2024). Pratiques de déplacement 3,55 déplacements par jour et par personne 71% en voiture, 13,8% passager, 57,5% conducteur. Marche = 2e mode le plus utilisé. Domicile-travail 84% en voiture, flux surtout internes mais en baisse. 43% des actifs travaillent hors territoire (en hausse). Domicile-études Flux internes dominants. Sortants : vers Montreuillois, Béthune-Bruay, Arras. Motorisation 92,5% des ménages motorisés (2021), contre 87% en 2018. Forte dépendance à l'automobile. Services de mobilité TAD Allocar en place (CC Ternois), projet en réflexion pour CC 7 Vallées. Garage solidaire, location VAE, scooters (Access'Auto, ATRÉ 62, etc.). Covoiturage & autoparc 2 aires existantes (52 places), 9 prévues à terme. Plateforme Pass-Pass disponible. Électromobilité 470 véhicules électriques (2024, soit 1%). 104 points de recharge (février 2025). Enjeux liés aux futures Zones à Faibles Émissions (ZFE).	Prendre en compte les déplacements et besoins de mobilités dans l'aménagement du territoire. Diminuer l'usage individuel de l'automobile et développer les alternatives adaptées au territoire rural. Développer les mobilités actives et partagées y compris dans les usages du quotidien. Favoriser l'intermodalité. Développer un maillage de transports collectifs répondant aux besoins de mobilité de tous les habitants et assurant un accès aux services et équipements à l'ensemble du territoire. Réduire l'impact environnemental de la mobilité (GES, particules fines...). Accompagner et anticiper la transition du parc automobile thermique (espaces de recharge...)	Engager le territoire et l'ensemble de ses activités dans les transitions climatiques et énergétiques. Renforcer et élargir les possibilités de déplacement en accord avec les nouvelles formes de mobilité, afin de mieux répondre aux besoins des jeunes et du vieillissement de la population.	P91 – P92 – P93 – P94 – P95 – P96 – P97 – P98 P123 – P124 – P125 – P126 – P127 – P128 – P129 – P130 – P131 – P132 – P133 – P134 – P135 – P136 – P137 – P138 – P139 – P140 – P141	R92 – R93 – R94 – R95 – R96 – R97 – R98 R113 – R114 – R115 – R116 – R117 – R118 – R119 – R120 – R121 – R122 – R123 – R124 – R125 – R126
---	---	---	--	---

Emploi 20 720 emplois en 2021, en baisse de -2,21% depuis 2010 (contre +0,53% en région). Répartition : 12 173 emplois au Ternois, 8 097 aux 7 Vallées. Secteurs en déclin : agriculture (-9,91%), construction (-11,54%), administration (-8,12%). Principales polarités : Saint-Pol-sur-Ternoise (4 558 emplois), Hesdin (1 072 emplois). Actifs 25 110 actifs ayant un emploi, soit 80,7 emplois pour 100 actifs. Taux d'activité : 72,6%, stable depuis 2010. Plus d'hommes (-2,94%) que de femmes (+2,76%). Faible qualification : 26% sans diplôme, 34% niveau inférieur au bac. Chômage 3 712 chômeurs en 2021, taux de chômage : 13%. Supérieur à la moyenne nationale (11,7%), mais inférieur au niveau régional (14,8%). 4 620 demandeurs d'emploi (T3 2022), dont 2 410 en catégorie A. Secteurs économiques Agriculture et industrie : 330% et 170% d'emplois en plus que la moyenne nationale. Commerce, transport, services divers : sous-développés (65% de la moyenne nationale). Zones d'emplois : Berck (tourisme), Abbeville (tourisme), Arras (grands employeurs), Béthune (résidentiel), Saint-Omer (diversifié). Entreprises 3804 établissements en 2021 (+33% depuis 2011). Dynamique de création d'entreprises : +47% depuis 2012, surtout dans les pôles (St-Pol, Hesdin). 13 zones d'activités économiques (7 au Ternois, 6 aux 7 Vallées). Filières phares Agroalimentaire : HERTA, INGREDIA, NESTLE PURINA. Industrie : AGLAFORM, HARDI EVRARD, DYKA. Artisanat et PME/PMI : forte densité d'activités locales. Commerce 990 commerces actifs (62 grandes/moyennes surfaces, 928 commerces de proximité). Vacance commerciale : 16%, taux élevé dans le sud (Auxi-le-Château, Frévent). Principales zones commerciales : Saint-Pol-sur-Ternoise (32 000 m²), Hesdin (32 500 m²).	Préservation du foncier, outil de travail agricole, secteur économique phare du territoire. Maintien des spécificités économiques territoriales et notamment la présence marquée de l'industrie. Conforter les zones existantes et mise en place des zones d'activités complémentaires et non concurrentes. Articulation entre le besoin foncier des entreprises et le respect d'une gestion économe des sols. Accompagnement des nouveaux usages et modèles économiques. Anticiper le vieillissement de la population active. Développement de l'attractivité du territoire pour les jeunes, les cadres et leurs familles. Intégration des évolutions du rapport au travail notamment des jeunes générations Création d'emplois en développant et favorisant les filières locales phares. Prise en compte des besoins des entreprises en termes de formation et identification des emplois d'avenir. Maintien et développement des offres commerciales avec prise en compte des nouveaux modes de consommation. Assurer l'accès au commerce des personnes âgées ou ne pouvant pas se déplacer. Maintien de l'équilibre entre les commerces de périphérie, de flux et de proximité. Maintien de l'offre commerciale au sein des polarités.	Répondre aux besoins économiques dans le respect des objectifs de sobriété foncière et de qualité urbaine, paysagère et écologique. Offrir un maillage commercial territorialement équilibré. Préserver une agriculture ancrée sur le territoire et créatrice de richesse. Cœuvrer à la valorisation touristique, patrimoniale et culturelle du territoire.	P1 – P2 – P3 – P4 – P5 – P6 – P7 – P8 – P9 – P10 – P11 – P12 – P13 – P14 – P15 – P16 – P17 – P18 – P19 – P20 – P21 – P22 – P23 – P24 – P25 – P26 P27 – P28 – P29 – P30 – P31 – P32 – P33 – P34 – P35 – P36 – P37 – P38 – P39 P40 – P41 – P41 – P42 – P43 – P44 – P45 P46 – P47 – P48 – P49 – P50 – P51 – P52 – P53 – P54 – P55 – P56 – P57 – P58 – P59 – P60 – P61	R1 – R2 – R3 – R4 – R5 – R6 – R7 – R8 – R9 – R10 – R11 – R12 – R13 – R14 – R15 – R16 – R17 – R18 – R19 – R20 – R21 – R22 – R23 – R24 – R25 – R26 – R27 – R28 R29 – R30 – R31 – R32 – R33 – R34 – R35 – R36 R37 – R38 – R39 – R40 – R41 – R42 – R43 R44 – R45 – R46 – R47 – R48 – R49 – R50 – R51 – R52 – R53 – R54 – R55 – R56 – R57 – R58 – R59 – R60
--	--	---	--	--

Occupation du sol 77% des sols dédiés à l'agriculture (86 914 hectares de SAU en 2020). Stabilité de la SAU entre 2010 et 2020 (+0,02%). Zones agricoles principalement sur les plateaux (grandes cultures), élevage dans les vallées. Exploitation agricole 901 exploitations en 2020 (-13% depuis 2010). Augmentation de la taille moyenne des exploitations (96,9 ha par exploitation). Exploitations en majorité sous forme sociétaire (55,2% en 2020). Prépondérance des exploitations de polyculture-élevage. Production agricole Principales cultures : céréales (44,5%), prairies (20,1%), plantes industrielles (12,3%). Diminution des prairies (-9,8%) et des cheptels (-9,4%) entre 2010 et 2020. L'élevage bovin reste dominant, mais en recul. Autonomie alimentaire Taux de couverture théorique : 453% (productions largement suffisantes pour les besoins locaux). Faible diversification des productions (principalement céréales et fourrages). Démarches de qualité 57 exploitations engagées dans des démarches de qualité (IGP, Label Rouge, AOP). 34 exploitations en agriculture biologique (3,7% des exploitations, 1 224 ha). Emploi agricole 1 631 emplois agricoles (8,1% de l'emploi total en 2021). Baisse de la main-d'œuvre (-11,7% entre 2010 et 2020). Dépendance à la main-d'œuvre familiale en recul (-44,1%). Industries agroalimentaires Secteur agroalimentaire fort avec HERTA, INGREDIA, BIGARD, NESTLE PURINA. Présence d'entreprises de machinisme agricole (HARDI-EVRARD, Antoine Corne SAS). Circuits de proximité Développement des circuits courts : 109 exploitations vendent en direct. Points de vente locaux variés (fermes, magasins, marchés, drive fermier). Renouvellement et succession Vieillesse des chefs d'exploitation : 50% ont plus de 50 ans. Difficulté de transmission des exploitations : 45 exploitations sans repreneur identifié.	Limitation de la consommation foncière/artificialisation des terres agricoles, de l'étalement urbain, des enclaves agricoles. Développement d'une agriculture diversifiée. Développement d'une agriculture durable. Préservation de la place de l'agriculture dans l'identité paysagère. Développement d'une agriculture résiliente aux conséquences du changement climatique notamment à l'augmentation des risques. Préservation d'un secteur agricole dynamique et prise en considération les activités en amont et aval de la production. Anticipation du vieillissement et diminution de la démographie agricole (chefs d'exploitations, actifs du secteur...). Favoriser la diversification des activités agricoles (tourisme, activités à la ferme...).	Préserver une agriculture ancrée sur le territoire et créatrice de richesse.	P40 – P41 – P41 – P42 – P43 – P44 – P45	R37 – R38 – R39 – R40 – R41 – R42 – R43
--	--	---	--	--

Offre touristique Position géographique privilégiée : Proximité du littoral et caractère rural. Paysages naturels : Rivières, bocages, forêts, et chemins creux. Tourisme de nature et d'histoire : Combinaison de patrimoine historique, sites naturels et activités de plein air. Tourisme de mémoire Centre Azincourt 1415 : 12 443 visiteurs en 2022 (20 000 avant COVID-19). Sites historiques : Donjon de Bours (Monument Historique), Cimetière militaires et bases de lancement V1 et V2, Vieil Hesdin, cité drapière avec patrimoine médiéval. Tourisme culturel et patrimonial Patrimoine architectural et religieux : Musées (Musée municipal d'Hesdin, Musée de l'Abeille), Moulins (Moulin-musée Wintenberger, Moulin de Maintenay), Châteaux (Château de Cercamp, Abbaye de Belval avec 10 000 visiteurs en 2021). Églises et chapelles : Église Saint Martin à Auxi-le-Château, Collégiale Saint-Riquier à Douriez. Tourisme vert Tourisme autour de l'eau : Nombreux étangs et rivières (Canche, Ternoise, Planquette), Activités nautiques : canoë, paddle (Base de canoë-kayak à Beaurainville avec 5 000 embarquements/an). Tourisme paysager : Forêts (Forêt d'Hesdin), marais, plaines, bocages, Sentiers de randonnée pédestre, VTT, équestre. Itinéraires cyclables 1 240 km de parcours cyclables : Eurovéloroute 362, 16 boucles « Cyclo Départementales » (584 km), 4 parcours cyclos et 12 parcours VTT (387 km) sur la CC des 7 Vallées. Projet de vélo route sur l'ancienne voie ferrée Saint-Pol-sur-Ternoise - Auxi-le-Château. Parcs et jardins remarquables Jardins remarquables : Jardin de la Groseille (Loison-sur-Crequoise), Jardin Botanique (Hernicourt), Jardin de Séricourt (2 000 entrées en 2021). Initiatives locales de préservation de la nature. Villages patrimoines 18 villages labellisés « Village Patrimoine ». Critères de labellisation : qualité patrimoniale, circuit de découverte, préservation du cadre de vie.	Préservation et valorisation du patrimoine (bâti, paysager...) concourant au cadre de vie et à l'attractivité du territoire pour le tourisme. Développement d'une complémentarité avec l'offre du littoral, capter de nouveaux touristes. Développement d'une offre d'hébergements diversifiée, en adéquation avec les attentes du tourisme. Pérennisation et développement des équipements de loisirs, sportifs, accessibles à tous les membres de la famille.	Cœuvrer à la valorisation touristique, patrimoniale et culturelle du territoire. Préserver et valoriser les paysages comme biens communs, supports de biodiversité, de l'identité et de l'attractivité du territoire.	P46 – P47 – P48 – P49 – P50 – P51 – P52 – P53 – P54 – P55 – P56 – P57 – P58 – P59 – P60 – P61 P142 – P143 – P144 – P145 – P146 – P147 – P148 – P149 – P150 – P151 – P152 – P153 – P154 – P155 – P156 – P157 – P158 – P159 – P160	R44 – R45 – R46 – R47 – R48 – R49 – R50 – R51 – R52 – R53 – R54 – R55 – R56 – R57 – R58 – R59 – R60 R127 – R128 – R129 – R130 – R131 – R132 – R133 – R134 – R135 – R136 – R137 – R138 – R139 – R140 – R141 – R142 – R143 – R144
---	---	---	--	---

Economie touristique 325 emplois liés au tourisme (2016) : Hébergement : 123 emplois, Restauration : 69 emplois. Offre d'hébergement diversifiée : Meublés de tourisme : 118 établissements, Campings : 30 établissements (2 544 emplacements), Hôtels : 10 établissements. Location en ligne : 307 offres Airbnb/Abritel avec un taux d'occupation de 41,6% (117 700 nuitées en 2021). Restauration 32 brasseries, 18 restaurants, 3 traiteurs. Cuisine locale privilégiée (produits de saison, cuisine traditionnelle). Offre de restauration jugée qualitative malgré une couverture limitée.				
Classification des communes Critères de classification : Pôle de services de proximité : ≥ 14 équipements de proximité (poste, coiffure, boulangerie), Pôle de services intermédiaires : ≥ 19 équipements (collège, supermarché), Pôle de services supérieurs : ≥ 24 équipements (hypermarché, lycée, théâtre). 159 communes sur 169 ne sont pas des pôles de services. 6 pôles de services de proximité et 4 pôles de services intermédiaires : Saint-Pol-sur-Ternoise et Hesdin-la-Forêt comme principales polarités. Base équipement Méthodologie basée sur cinq catégories d'équipements : Administratifs, Commerciaux, Enseignement, Santé et Économiques. Principales polarités locales Saint-Pol-sur-Ternoise et Hesdin-la-Forêt. Autres polarités avec équipements complets : Beaurainville, Auchy-les-Hesdin, Pernes, Frévent et Auxi-le-Château. Déficit d'équipements notamment déconcentrés (services des ministères). Accès aux services Seuils de temps d'accès : 10 minutes pour les services de proximité, 20 minutes pour les services intermédiaires, 30 minutes pour les services supérieurs. Disparités géographiques Certaines communes en périphérie dépassent ces seuils, notamment pour les services intermédiaires et supérieurs. Inégalités d'accès pour les populations les plus	Maintien et développement d'une offre de services et d'équipements adaptée aux besoins de la population (en prenant en compte son évolution), diversifiée et équilibrée sur le territoire (maillage de l'armature territoriale). Développement d'une offre de services et équipements (loisirs, culture, sport, ...) pour attirer une population jeune. Intensité urbaine des pôles structurants du territoire : assurer la pérennité de l'offre d'équipements et de services sur les polarités. Maintien des services de proximité notamment pour les communes rurales (armature territoriale). S'appuyer sur les réseaux (fibre, réseau mobile) pour développer les usages numériques dans une logique d'inclusion. Développer et assurer une meilleure accessibilité aux équipements et services (lien mobilité). Maintien d'une offre de santé adaptée aux besoins actuels et futurs des habitants.	Garantir la quantité et la qualité de la ressource en eau. Conforter l'offre d'équipements et de services en s'appuyant sur le maillage territorial.	P70 – P71 – P72 – P73 – P74 – P75 – P76 – P77 – P78 – P79 – P80 – P81 P161 – P162 – P163 – P164 – P165 – P166 – P167 – P168 – P169 – P170 – P171 – P172 – P173	R69 – R70 – R71 – R72 – R73 – R74 – R75 – R76 – R77 – R78 – R79 – R80 – R81 – R82 – R83 – R84 – R85 R145 – R146 – R147 – R148 – R149 – R150 – R151 – R152

vulnérables (difficultés de transport). Equipements de santé Enjeux de santé : prévalence de l'obésité, maladies cardiovasculaires, diabète, particulièrement chez les enfants. Zonage ARS (Agences Régionales de Santé) : 74 communes en Zone d'Intervention Prioritaire, 75 communes en Zone d'Actions Complémentaires et 23 communes en Zone d'Accompagnement Régional. Principaux établissements Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) : GHT Somme Littoral Sud et GHT de l'Artois-Ternois. Hôpital d'Hesdin (SSR, EHPAD, Foyer de vie). Centre hospitalier du Ternois (Gauchin-Verloingt). Polyclinique de St-Pol-sur-Ternoise, clinique des 7 Vallées à Hesdin. Equipements scolaires Premier degré (maternelles et primaires) : 106 établissements et 29 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) couvrant 89 communes. Second degré (collèges et lycées) : 11 collèges sur le territoire, dont 3 privés et 2 lycées à Saint-Pol-sur-Ternoise (général et professionnel). Flux scolaires convergent vers les pôles locaux dotés de collèges. Equipements sportifs Large offre de sports en extérieur : Terrains de tennis, football, bouledrome, pistes d'athlétisme. 5 salles de sport intercommunales (Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin, Saint-Pol, Pernes, Heuchin). Bassins de natation (Marconne, Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent). Circuit automobile de Croix-en-Ternois. Centre Aquatic & Bowling Center des 7 Vallées à Marconne. Base de canoë de Beaurainville. Equipements culturels Offre culturelle limitée : musées peu diversifiés, cinémas et théâtres peu nombreux. Patrimoine religieux et historique : Monuments historiques : Églises, Abbaye de Belval, Donjon de Bours, Château de Cercamp. Sites culturels phares : Centre Historique Médiéval d'Azincourt, Abbaye de Belval à Troivaux, Beffroi d'Hesdin (UNESCO).				
---	--	--	--	--

Equipements de loisir Activités de pleine nature privilégiées : Randonnées pédestres, équestres et cyclo-touristiques. Activités nautiques : canoë-kayak, paddle. Jardins remarquables : Jardin de Séricourt à Séricourt, Jardin des Lianes à Cheriennes.				
Armature territoriale Réseau de polarités hiérarchisées, différenciées et complémentaires, structurant le territoire. Structurer le territoire en fonction de l'importance des communes pour les services, les emplois, et les équipements. Aires d'attraction Définition par l'INSEE : Zone d'influence d'un pôle sur ses communes environnantes. Composition : Un pôle, Une couronne (communes dont 15% des actifs travaillent dans le pôle). Pôles identifiés sur le territoire : Hesdin et Saint-Pol-sur-Ternoise. Ossature du SRADDET Pôles identifiés pour le territoire SCoT : Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent, Auxi-le-Château et Hesdin. Bassins de vie Espace de dialogue Picardie Maritime – Côte d'Opale : Composé de 2 communautés d'agglomérations et 7 communautés de communes. Bassins de vie sur le territoire : 7 bassins de vie : Montreuil, Hesdin, Fruges, Béthune, Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent et Auxi-le-Château. Zones d'emploi Basées sur les flux de déplacements « domicile-travail » (recensement 2018). 5 zones d'emploi identifiées sur le territoire du SCoT : Berck, Saint-Omer, Béthune, Arras, Abbeville. Armature du Ternois Basée sur trois niveaux de polarités : Polarité centrale, Pôles ruraux d'équilibre et Pôles ruraux de proximité : Armature des 7 Vallées Analyse des polarités basée sur quatre fonctions : Fonction économique, Fonction identité, Fonction habitat et Fonction services. 4 niveaux de polarités : Pôle structurant, Pôle secondaire, Pôle de proximité, Pôle d'hyper-proximité.	Les enjeux liés à l'armature territoriale sont en lien avec l'ensemble des autres thématiques abordées dans le diagnostic, et tout particulièrement l'habitat, les mobilités, l'économie, les équipements et les services.	Offrir un maillage commercial territorialement équilibré. Préserver la ressource foncière dans l'objectif de la zéro artificialisation nette et en promouvant un nouveau modèle d'aménagement. Développer une armature territoriale multipolaire et équilibrée. Conforter l'offre d'équipements et de services en s'appuyant sur le maillage territorial.	P27 – P28 – P29 – P30 – P31 – P32 – P33 – P34 – P35 – P36 – P37 – P38 – P39 P62 – P63 – P64 – P65 – P66 – P67 – P68 – P69 P99 – P100 – P101 – P102 – P103 – P104 P161 – P162 – P163 – P164 – P165 – P166 – P167 – P168 – P169 – P170 – P171 – P172 – P173	R29 – R30 – R31 – R32 – R33 – R34 – R35 – R36 R61 – R62 – R63 – R64 – R65 – R66 – R67 – R68 R99 – R100 R145 – R146 – R147 – R148 – R149 – R150 – R151 – R152
Relief et sols Territoire vallonné avec sols crayeux et agricoles (80,5 % du territoire). Érosion et artificialisation en hausse.	Lutte contre l'artificialisation des sols afin de conserver les fonctions des sols (captage carbone, filtration et infiltration des eaux...).	Répondre aux besoins économiques dans le respect des objectifs de sobriété foncière et de qualité urbaine, paysagère et écologique.	P1 – P2 – P3 – P4 – P5 – P6 – P7 – P8 – P9 – P10 – P11 – P12 – P13 – P14 – P15 – P16 – P17 – P18 – P19 – P20 – P21 – P22 – P23 – P24 – P25 – P26	R1 – R2 – R3 – R4 – R5 – R6 – R7 – R8 – R9 – R10 – R11 – R12 – R13 – R14 – R15 – R16 – R17 – R18 – R19 – R20 – R21 – R22 – R23 – R24 – R25 – R26 – R27 – R28

Paysage et patrimoine 5 entités paysagères, menacées par l'urbanisation et l'éolien (98 mâts). 63 monuments historiques, 1 site UNESCO. Eau 419 km de cours d'eau, qualité chimique médiocre (pollution agricole). Zones humides en recul, 26 stations d'épuration en activité. Nature et biodiversité 29,4 % d'espaces naturels, mais recul des prairies et forêts sous pression. Sites protégés (Natura 2000, ZNIEFF). Enjeux du SCoT Préserver paysages et biodiversité, limiter l'urbanisation, protéger l'eau et restaurer les milieux naturels. 25 % des sols sensibles à l'érosion, 20 % exposés au retrait-gonflement des argiles. 5 crues majeures depuis 1999 dans les vallées de la Canche et de l'Authie. Le SCoT limite l'urbanisation en zones à risque et favorise les infrastructures vertes. 40 % de la consommation énergétique vient du résidentiel, 35 % des transports. 98 éoliennes (215 GWh/an), mais photovoltaïque limité (3 % de la production). Séquestration de 35,57 kt CO₂/an, en baisse avec l'urbanisation. 80 % des déplacements en voiture, <5 % en mobilités douces (60 km de pistes cyclables). 4 lignes ferroviaires, mais 3 gares bien desservies. 120 km de routes nationales, 870 km de routes départementales. Plan de développement du ferroviaire, covoiturage et pistes cyclables.	Préservation des ressources naturelles et notamment la ressource en eau (consommation, protection des nappes et captages d'eau...). Accroissement de la part d'énergies renouvelables produites localement dans le mix énergétique du territoire. Gestion économe de l'énergie (amélioration des performances énergétiques des bâtiments, mobilité plus durable...). Adaptation de l'aménagement du territoire vers un modèle plus durable et résilient face aux conséquences du réchauffement climatique (préservation de la biodiversité, prise en compte accrue des risques, des phénomènes météorologiques extrêmes...). Renforcement du maillage bocager, préservation/sanctuarisation des ceintures bocagères, des haies, plantations. Intégration de la trame verte et bleu dans l'aménagement du territoire. Préserver et valoriser le paysage.	Préserver la ressource foncière dans l'objectif de la zéro artificialisation nette et en promouvant un nouveau modèle d'aménagement. Garantir la quantité et la qualité de la ressource en eau. Cœuvrer à la protection des habitants tout en prévoyant et intégrant les risques présents et futurs ainsi que les nuisances. Engager le territoire et l'ensemble de ses activités dans les transitions climatiques et énergétiques. Produire et réhabiliter un parc de logements de qualité et adapté aux besoins des habitants et axé sur la sobriété foncière. Préserver et valoriser les paysages comme biens communs, supports de biodiversité, de l'identité et de l'attractivité du territoire.	P62 – P63 – P64 – P65 – P66 – P67 – P68 – P69 P70 – P71 – P72 – P73 – P74 – P75 – P76 – P77 – P78 – P79 – P80 – P81 P82 – P83 – P84 – P85 – P86 – P87 – P88 – P89 – P90 P91 – P92 – P93 – P94 – P95 – P96 – P97 – P98 P105 – P106 – P107 – P108 – P109 – P110 – P111 – P112 – P113 – P114 – P115 – P116 – P117 – P118 – P119 – P120 – P121 – P122 P142 – P143 – P144 – P145 – P146 – P147 – P148 – P149 – P150 – P151 – P152 – P153 – P154 – P155 – P156 – P157 – P158 – P159 – P160	R61 – R62 – R63 – R64 – R65 – R66 – R67 – R68 R69 – R70 – R71 – R72 – R73 – R74 – R75 – R76 – R77 – R78 – R79 – R80 – R81 – R82 – R83 – R84 – R85 R86 – R87 – R88 – R89 – R90 – R91 R92 – R93 – R94 – R95 – R96 – R97 – R98 R101 – R102 – R103 – R104 – R105 – R106 – R107 – R108 – R109 – R110 – R111 – R112 R127 – R128 – R129 – R130 – R131 – R132 – R133 – R134 – R135 – R136 – R137 – R138 – R139 – R140 – R141 – R142 – R143 – R144
--	--	---	--	---

PeTR Ternois
7 Vallées
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

